



Les GREM Cahiers

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 14

"Réfléchir à changer"

Juillet – Septembre 2005



COMMUNE DE KOUTIALA

Koutiala et son hinterland

Enjeux de relance de l'économie locale

- ☞ *Le complexe coton dans l'économie locale*
- ☞ *La diversification des sources de revenus agricoles*
- ☞ *Infrastructures routières et économie des transports*
- ☞ *Fiscalité et mobilisation des ressources locales*

BP. E1255 Bamako (Mali) Tel/fax. (223) 220 38 52 Email. massa@greatmali.com

Sommaire

Le complexe coton dans l'économie locale 1 – 23

- ☞ Célestin Dembélé
- ☞ Arouna Sangaré
- ☞ Youssouf Sidibé

La diversification des sources de revenus agricoles 25 – 38

- ☞ Boubacar Bougoudogo
- ☞ Rosaline Dacko
- ☞ Ourouzo Dakouo

Infrastructures routières et économie des transports 39 – 51

- ☞ Amadou Ballo

Fiscalité et mobilisation des ressources locales 53 – 78

- ☞ Hamadou Fall Dianka
- ☞ Stéphanie Roschi
- ☞ Fousseyni Traoré

Le complexe coton dans l'économie locale

Introduction.....	2
1. La réalité du complexe coton à Koutiala	3
1.1. Notion de complexe coton.....	3
1.2. Analyse de la production.....	4
1.3. Analyse de la commercialisation.....	5
1.4. Analyse de la transformation.....	7
1.5. Acteurs impliqués.....	8
2. Contribution du complexe coton à l'économie locale	11
2.1. Effets directs.....	11
2.2. Contribution indirecte et effets induits	12
3. Tendances fortes de l'évolution du complexe.....	15
3.1. Une perspective mondiale de la fibre défavorable	15
3.2. Koutiala « coton-dépendant » ?.....	15
3.3. Une production de coton et de céréales en hausse	16
3.4. Des superficies de plus en plus grandes	16
3.5. Une industrialisation basée sur le coton.	17
3.6. Une monétarisation des relations	17
3.7. Une intégration agriculture – élevage	17
3.8. Faiblesse des aspects environnementaux.....	18
3.9. Place des relations de genre.....	20
Conclusions.....	21
Bibliographie	22

Introduction

Le Mali s'est engagé dans un processus de décentralisation qui réorganise aussi bien le territoire et les ressources que les responsabilités entre les acteurs. Dans ce cadre, les collectivités territoriales assurent de plus en plus la maîtrise d'ouvrage du développement local, l'Etat s'étant repositionné dans ses missions régaliennes.

Ce transfert de responsabilités aux collectivités est soutenu par les partenaires techniques et financiers. A cet effet, le programme de développement social et urbain a été mis en place pour soutenir les efforts de certaines villes du Mali – dont Koutiala, villes retenues en raison de leur potentiel de moteur dans la dynamisation des économies locales. L'appui de la coopération suisse, qui s'inscrit dans cette dynamique, utilise la démarche ECOLOC dans l'arrière-pays de Koutiala. Cette démarche se veut novatrice et mobilisatrice, car s'appuyant sur une analyse du triptyque "économie – social – spatial" pour aboutir à une relance de l'économie locale.

Comme dans le complexe primaire de la zone, l'agriculture occupe une place prépondérante, et dans cette agriculture, le coton semble jouer un rôle moteur entraînant avec lui le développement d'autres spéculations et son influence touche aussi d'autres secteurs d'activités, le thème "*Analyse du complexe coton*" revêt un intérêt particulier dans la perception de l'économie de Koutiala. L'objectif de l'étude sur "importance du complexe coton dans l'économie locale de Koutiala" est de déterminer la valeur ajoutée du complexe, ses effets induits en amont et en aval ainsi que les acteurs impliqués dans son fonctionnement. Pour ce faire, après avoir cerné la notion de complexe coton, l'étude s'est attachée particulièrement aux aspects suivants:

- analyse de la production
- analyse de la commercialisation
- actrices et acteurs impliqués à chaque maillon de la chaîne
- activités indirectes en amont
- activités indirectes en aval
- activités induites par l'utilisation des revenus.

Ces différents aspects ont été examinés sur la base des documents de la CMDT, bilans annuels et annuaires statistiques, ainsi que sur les données d'enquêtes Ecoloc.

1. La réalité du complexe coton à Koutiala

1.1. Notion de complexe coton

Selon ECOLOC, «un complexe d'activité est une chaîne d'activités liées entre elles en amont et en aval d'une activité directe (ou activité motrice) en vue de remplir une fonction économique donnée. L'activité motrice et l'ensemble des activités dépendantes constituent un complexe d'activités » (Manuel Ecoloc, P.46).

Le complexe coton (différent de l'engrais NPK appelé dans la zone complexe coton !!!) est donc un ensemble constitué d'entités inter reliées autour d'une culture structurante comme le coton. Ces entités sont matérielles, humaines, sociales et économiques :

- *matérielle* : il s'agit des supports de production et des équipements indispensables à leur valorisation
- *humaine* : l'homme est au cœur du système et les ressources humaines exploitent le matériel pour satisfaire leurs besoins
- *sociale* : les ressources humaines ne restent pas cloisonnées mais interagissent entre elles selon un système de valeurs et de décisions. Ces liens tissent un tissu social qui est le socle de ces sociétés
- *économique* : à la principale spéculation rentière, le coton, sont associées d'autres productions qui deviennent par la suite indissociables e.g. les céréales (maïs – mil - sorgho) et le bétail.

Tous ces éléments pris ensembles sont qualifiés de « complexe coton » en y associant les flux divers.

Le complexe coton regroupe ainsi:

1. En amont
 - ✓ les intrants agricoles
 - ✓ les banques et services liés
 - ✓ les unités de fabrique de matériel agricole et leurs artisans
2. En aval
 - ✓ les 6 usines d'égrenage du coton (dont 4 à Koutiala)
 - ✓ les 2 usines d'huilerie cotonnière qui font aussi du savon et de l'aliment bétail
 - ✓ les transporteurs
 - ✓ le commerce de biens et équipements divers
3. Au milieu (entre les deux), la cotonculture qui entraîne la culture des céréales et la production animale.

1.2. Analyse de la production

Koutiala constitue le bassin cotonnier historique du Mali. La région CMDT de Koutiala regroupe aujourd'hui 07 secteurs. La production qui y est faite remonte aux années 60. Comme nous l'avons vu plus haut, cette culture coton entraîne avec elle d'autres spéculations dont nous parlerons plus loin.

La région CMDT de Koutiala regroupe aujourd'hui 7 secteurs et reste importante pour la filière coton malgré l'ouverture d'autres zones vers Bougouni et Kita.

La production de coton que nous venons d'observer se fait sur une **superficie totale** qui évolue de 60 000 à 140 000 hectares ces quinze dernières années. Soit une progression des superficies de **+133 %** (plus que largement doublé). Cette progression est différente d'un secteur à l'autre de la région CMDT.

Le secteur de **Molobala** qui était parmi les moins consommateur d'espace il y a 15 ans, a aujourd'hui la plus grande superficie emblavée. Il est suivi de **Karangana** et de Koutiala malgré le fait que ce dernier se soit scindé en deux. Molobala reste encore le secteur où la superficie moyenne par exploitation est la plus forte.

Le croît des superficies de coton est relatif. Il est lié aux superficies céréales (plus importantes) et au prix du coton. La campagne 2000 n'est pas une référence de déclin de cette tendance. C'est juste les répercussions du boycott. Les superficies ont en effet repris de plus belle actuellement.

Les **rendements** de coton (nombre de kilogrammes de coton graine par hectare cultivé) sont en fluctuation ces quinze dernières années. Ils gravitent autour d'une **(01) tonne / ha**. A l'échelle du Mali la tendance est nettement à la baisse de rendements.

Pour Koutiala, il y a des nuances à observer. Le secteur de **Yorosso** est en difficulté et son rendement descend souvent sous la (01) tonne (6 fois ces dix dernières années !). Koutiala et Zébala semblent en essoufflement tout comme M'Pessoba. Ces 03 secteurs sont très anciens.

Karangana et Molobala paraissent en bonne situation et leurs rendements sont meilleurs.

Le bassin cotonnier de Koutiala est aussi un vivier de céréales. Nous nous intéressons particulièrement au Mil/sorgho et au Maïs qui sont intimement

liés au système coton dans les rotations les plus courantes observées dans la zone d'étude.

Dans le **système de production coton**, ces céréales profitent en partie des arrières effets de la fertilisation coton. Les paysans utilisent parfois de la fumure organique et des engrais minéraux pour les céréales selon leurs objectifs de campagne (davantage sur le maïs que sur le sorgho et le mil).

Les **rendements** connaissent une évolution plus contrastée. Les mil / sorgho dont la production est très élevée ont un faible rendement. On peut en conclure que la production se fait à la faveur de l'accroissement des superficies.

1.3. Analyse de la commercialisation

Comme nous l'avons vu plus haut, la région de Koutiala produit régulièrement plus de 100 000 tonnes de coton graine chaque campagne. Depuis les années 70, la compagnie malienne pour le développement des textiles CMDT a mis en place un mécanisme de facilitation de la commercialisation. Ce mécanisme est en évolution depuis. Le principe qui reste de vigueur est celui de l'achat de la totalité de la production sous encadrement de la société. En clair, (i) la CMDT aide techniquement les paysans à produire le coton. (ii) Ces derniers s'engagent à vendre à la CMDT la totalité de leur production. (iii) La CMDT s'engage à acheter cette quantité à un prix fixé selon des modalités qui évoluent. Le prix au producteur était fixé par la société selon les niveaux de qualité de la fibre sur l'étendue du territoire national : de la meilleure qualité (1^{er} choix) à la mauvaise (3^{ème} choix). Le prix tient également compte des charges de la compagnie, de la stratégie économique et politique du Mali et bien entendu des cours mondiaux.

Les évolutions actuelles incitent à plus de communication, de participation et de transparence dans le mécanisme de fixation des prix. Une commission regroupant producteurs, syndicats, actionnaires et partenaires stratégiques est chargée de cette fonction⁽¹⁾.

Sur le terrain, les producteurs sont organisés en coopératives (ou associations par le passé) et s'occupent de la centralisation, la pesée et le

⁽¹⁾ Le partage des risques et des bénéfices a pour conséquence la mise en place d'un soutien à la filière à travers le fonds de stabilisation proportionnel à la production graine. Ce fonds doté d'un seuil de déclenchement est géré par les producteurs selon le scénario le plus probable.

chargement à partir des silos villageois. La société s'occupe du transport (à travers des privés) vers les usines et du paiement. Les banques récupèrent leurs créances et les coopératives répartissent le reste de l'argent aux producteurs. Ces coopératives reçoivent en retour des « frais de marché » qui sont de 5 400 pour les AV non membres du conseil de gestion rurale et 5 900 CFA par tonne pour les autres AV bénéficiant de cette prestation en gestion. Il faut savoir aussi qu'il existe une différence entre la quantité pesée par les AV au village et celle du pont bascule à l'usine. Cette différence est appelée « excédent » si elle est positive, et redistribuée à l'AV.

La commercialisation des céréales sèches est beaucoup moins organisée que celle du coton. La zone de Koutiala étant en général **excédentaire** en céréales, commercialise une partie de sa production avec les autres régions. Les **prix sont très instables** en fonction des réalités de chaque campagne agricole. La constitution des stocks de céréales se fait par des opérateurs économiques qui passent par un réseau d'« acheteurs ». Leur stratégie est simple : acheter le maximum de céréales aussitôt après les récoltes et attendre que le prix monte. Parfois ils s'organisent – après constitution des stocks - pour faire le moins d'offre possible sur le marché quand bien même la demande augmente. L'Etat tente alors d'intervenir pour réguler tant soit peu les flux d'offre avec le stock national de sécurité. C'est ainsi que l'OPAM, constituait des stocks dits de sécurité. L'observatoire des marchés agricoles permet un suivi et une information actualisée de la situation alimentaire. Cette sécurité est régulièrement menacée selon les performances de la campagne qui dépendent en grande partie des aléas climatiques (pluviométrie, prédateurs...) et de la situation des pays voisins.

Pour une année difficile, les prix peuvent atteindre 175 cfa/kg pour le maïs et 200 cfa/kg pour le mil. Avec ces données, les productions d'une année comme 2003/2004 peuvent engranger une valeur des « surplus commercialisables » de plus de 5 milliards CFA rien qu'en vendant entre 20 – 25% de la production:

En général les familles vendent les céréales quand elles sont en difficulté d'argent. Celles qui produisent dans le but de vendre sont plutôt des exploitations aux grandes performances. Si le coton est payé en retard, la vente 'forcée' est catastrophique.

1.4. Analyse de la transformation

Le tissu industriel malien est assez faible en général. Koutiala a bénéficié des investissements du secteur coton pour réaliser des usines et est considéré comme la deuxième ville industrielle du pays (après Bamako). Le patrimoine en industries de transformation se concentre sur la filière coton. C'est ainsi qu'on dénombre :

- ✎ 4 usines d'égrenage à Koutiala ville
- ✎ 2 usines d'huilerie et de fabrique d'aliment bétail et de savon à Koutiala
- ✎ 1 usine d'égrenage à Karangana, avec une capacité de 37 000 t
- ✎ 1 usine, dans l'hinterland, dans la région CMDT de San
- ✎ 1 usine d'égrenage à Kimparana, capacité 7 000 t

Koutiala a donc théoriquement la capacité d'égrener la totalité de sa production cotonnière. La zone reçoit très souvent du coton et des graines d'autres régions. Paradoxalement, en cas de sous emploi de l'usine de Kignan (mêmes caractéristiques modernes de « *Koutiala IV* »), une partie du coton peut être égrené dans cette localité.

Les capacités de transformation des usines d'huilerie et d'aliment bétail font que **la graine** coton prend de plus en plus de la valeur monétaire. Cette matière était considérée comme un « déchet » d'égrenage. Il semble qu'il y ait une compétition autour de la graine mais, la CMDT affirme qu'il y a suffisamment de graines pour tout le monde et le marché est libre.

Il est certainement regrettable que toute cette industrie se limite à l'égrenage qui n'est que la première étape de transformation post-récolte.

Dans le cadre de la **transformation des céréales**, il y a très peu d'investissements. On note une initiative de transformation du maïs à travers un réseau de minoteries communautaires. Cette expérience menée au départ avec la CMDT sous financement AFD a connue des résultats mitigés malgré l'existence d'un marché potentiel. Les villageois n'ont souvent pas réussi à autonomiser l'entreprise. Actuellement, une relance de la minoterie de Karangana est en cours et semble fonctionner.

Des tests réalisés par des organismes comme le PROFED, Corps de la Paix ou la CANEF pour des recettes culinaires n'ont pas permis de promouvoir les aliments améliorés à base de céréales et de légumineuses.

L'usine FAMAB de la SNF est aussi capable de transformer les céréales en plus de la fabrique d'aliment bétail. Toutefois, ce volet des installations

n'est pas encore opérationnel (la mise en route de l'usine a connue des difficultés techniques et humaines en 2003 et 2004).

La seule valorisation de ces produits locaux reste la transformation **locale artisanale** : bouillies traditionnelles ; bière de sorgho et autres recettes culinaires ordinaires. Les femmes ont toujours été actives dans ce domaine. Il semble d'ailleurs que la consommation de bière de sorgho soit en forte progression dans la zone.

1.5. Acteurs impliqués

Les producteurs de coton sont des exploitations familiales. On commence à les qualifier de « cotonculteurs » ! En fait ils ne sont pas que des cotonculteurs (et ne le seront peut être jamais). Ces mêmes exploitations font les céréales, et si les conditions le permettent, elles s'adonnent à l'élevage, le maraîchage ou encore l'arboriculture.

Les producteurs étaient organisés en « **AV** » associations villageoises. Ces AV qui ont fait la fierté de l'expansion cotonnière ont vite été dépassées par l'évolution socio politique et économique de la filière : multiplication des fonctions communautaires, difficultés de gestion, endettement, éclatement etc.

Le deuxième temps de ce développement associatif a abouti à la création des « **APC** » (associations de producteurs de coton). Avec un statut associatif encouragé par la loi de 1988 et orienté vers une spécialisation coton. Il s'agissait de parer au vide juridique autour des AV.

Actuellement, la nouvelle ère consacre la création des « **CPC** » (coopératives de producteurs de coton) avec la loi coopérative de 2001. Elle cadre avec le recentrage de la CMDT. Le programme PASE a lancé des prestataires pour cette transformation de l'ensemble des OP en coopératives de producteurs de coton.

Ce paysage organisationnel est enrichi des syndicats dont Koutiala est le fer de lance. Le syndicat des cotonniers et vivriers « **SYCOV** » est né à Koutiala avant de prendre une envergure nationale. La zone reste donc un bastion syndical moteur.

La typologie des exploitations faite par la CMDT repose sur le niveau d'équipement. D'autres critères viennent s'y associer comme la taille de la famille, la superficie etc. On distingue ainsi :

Type A : au moins 02 unités complètes attelées + plus de 10 têtes de bovins

Type B : au moins 01 unité

Type C : unité incomplète ou absente mais connaît les techniques attelées

Type D : aucun matériel, culture manuelle rudimentaire

On retient que le boycott de 2000 a fait chuter le nombre d'exploitations cotonnières. Dès la campagne suivante, les effectifs ont repris une remontée sans toutefois revenir à leur niveau d'avant crise (sur les 4 années). Ceci reste énigmatique dans une région connue pour l'éclatement de ses exploitations. Ces dernières années, le nombre d'exploitations tourne autour des 35 000 pour une population de plus de 500 000 habitants. Dans cette typologie, la classe B occupe près de 45 % de l'effectif total et la classe A environ 40%. Il reste donc encore des exploitations non équipées dans la zone.

Depuis 2002, la CMDT a enclenché un mécanisme de privatisation du transport du coton graine pour réduire ses charges et fonctions. Actuellement, le parc est détenu à 80 % par les privés pour ce qui concerne le transport du coton acheté des silos villageois aux usines d'égrenage. Quant au transport des balles vers les ports maritimes, seuls les privés en assurent l'acheminement depuis fort longtemps. Cette activité mobilise donc beaucoup d'acteurs et de bénéficiaires. Les transporteurs sont organisés en syndicats routiers et négocient avec la société un porte feuille. Ensuite il gère les rotations lui-même avec ses adhérents. Signalons que ces camions revenaient au Mali avec des marchandises dans de meilleures conditions de prix (voyage déjà amorti par les balles coton).

Depuis deux campagnes, les transporteurs se plaignent de la détérioration des conditions d'acheminement. La CMDT revoit à la baisse le prix du transport : de 45 CFA/kg fibre annoncé, les transporteurs ne percevraient que 30 cfa/kg dans la réalité. Les leaders des syndicats de transporteurs déclarent accepter ces conditions comme contribution à l'économie nationale pour éviter le déclin de la filière.

Certains ex-employés de la CMDT (licenciés selon le plan social de réduction du personnel) se sont reconvertis en transporteurs.

Le thème « infrastructures routières et transport » déjà traité par ailleurs, donne plus d'informations sur ce secteur (cf. BALLO, 2005).

La CMDT, l'HUICOMA et la SNF offrent d'importantes opportunités d'emploi direct. Pour la CMDT on estime le nombre d'emplois permanents techniques et administratifs à 340 agents auxquels il faut ajouter les saisonniers au nombre de 826. On estime donc à plus de **1.100 emplois** le potentiel de cette société. HUICOMA emploi 265 permanents et 50 saisonniers soit **315 personnes**. FAMAB de la SNF emploi aussi une

centaine de personnes. La masse salariale représente un pouvoir d'achat et d'investissement énorme pour les ménages et les banques (plus de 200 millions par mois).

Ce secteur est en plein essor à Koutiala et dans l'hinterland. Les signes de cette vitalité sont : la présence de caisses et réseaux d'épargne et de crédit pour artisans, le nombre de sociétaires et des mouvements de fonds dans ces caisses :

- ⌘ Caisse urbaine de kafo jiguinè : 10 176 sociétaires, 1 conseil d'administration avec 15 artisans
- ⌘ Caisse Kondo jiguima : 1088 sociétaires, 1 conseil d'administration de 9 personnes dont 7 artisans ;
- ⌘ La mutuelle des artisans regroupant plus de 200 personnes

Les activités de forge, de menuiserie, de teinture se sont développées avec les revenus et l'encadrement du système coton. L'union des artisans de Koutiala est aujourd'hui une référence dans le secteur (cf. étude thématique économie solidaire, SAKO, 2005).

Les intrants stratégiques (coton) sont toujours livrés par la CMDT. L'approvisionnement des producteurs en intrants céréales est géré par le groupement des syndicats – GSCVM - appuyés par la CMDT. Les appels d'offre mobilisent un certain nombre d'entreprises spécialisées du secteur. Koutiala consomme 1/3-1/4 des intrants fournis au Mali. Entre 1999 et 2004, l'offre d'intrants a été faite par

- ⌘ 11 fournisseurs pour le Complexe coton ;
- ⌘ 12 pour l'Urée perlée ;
- ⌘ 19 pour les Insecticides et
- ⌘ 4 seulement pour les Fongicides

Ces fournisseurs sont pour la plupart des sociétés maliennes d'import associées à des firmes étrangères. Leurs représentations à Koutiala occupent des magasins et offrent des emplois.

A la faveur du complexe coton s'est développé un tissu financier remarquable dans l'hinterland de Koutiala. La quasi-totalité des banques y sont représentées : BDM, BIM, BOA, BNDA, BMS etc. Parmi ces banques, la BNDA joue un rôle de leader spécialisé dans les affaires paysannes. Elle est associée à la CMDT dans le financement du crédit agricole et le paiement du coton.

Parallèlement, se sont développées les institutions de micro finance. C'est de Koutiala qu'est parti le puissant dispositif « kafo jiguinè » (ou la banque

des paysans !) Ce réseau est le plus puissant (et médiatisé) de la sous région. Mais ce paysage s'est enrichi avec d'autres caisses d'épargne et de crédit comme : CAECE, Kondo jigima, CANEF, AIDS0 etc.

2. Contribution du complexe coton à l'économie locale

2.1. Effets directs

L'économie locale de Koutiala est structurée comme nous l'avons vu, autour du complexe coton. La contribution économique de ce complexe se mesure en terme de :

- ⌘ 100 à 150 mille tonnes de coton graine dont la valeur ajoutée brute chez les producteurs atteint les **20 à 30 milliards** de FCA en moyenne par an. Avec près de 60 000 tonnes de coton fibre, la région CMDT de Koutiala génère de 30 à 45 milliards CFA
- ⌘ 100 mille **tonnes** d'aliment bétail pour HUICOMA et 37 000 tonnes d'huile brute
- ⌘ 200 à 250 mille **tonnes** de céréales (maïs, mil/sorgho) permettant de nourrir environ 01 Million de personnes soit deux fois la population de la zone par an. La valeur brute de cette production s'élève à près de **20 milliards** CFA
- ⌘ le bétail (bovins, ovins/caprins) est aussi important dans la zone. Le cheptel sur pied atteint les 850 000 têtes. Malheureusement, il est difficile de spéculer sur la valeur ajoutée de ce secteur dont on manque de vraies données commerciales. Avec une hypothèse de 10% de vente chez les bovins, on peut s'attendre à une valeur brute de près de **500 millions** CFA. Une hypothèse de 20% de ventes chez les ovins caprins engrangerait une manne de plus de **120 millions** CFA. On note le développement de la laiterie « danaya nono » qui permet de tisser un réseau de collecte de lait dans les villages.

Les effets du complexe sont énormes. Il offre une occupation 'rémunérée' à plus de 35 000 exploitations familiales (donc plus de **350 000** personnes) qui peuvent ainsi faire face à des investissements et des dépenses indispensables à l'unité sociale. Notons cependant que les agriculteurs ne se considèrent pas « employés » ou « travailleurs ». Seuls les quelques recrues journaliers ou saisonniers sont considérées comme salariés (et rémunérés) de l'agriculture.

Quant aux usines, à l'encadrement CMDT et aux saisonniers des usines, les emplois sont plus de **1100** pour une masse salariale de 1,5 milliards CFA. L'Huicoma emploie plus de **300** agents. Nous n'avons pas comptabilisé les

artisans (40 forgerons formateurs) produits directs du système coton ni les formateurs et techniciens paysans divers.

Le secteur des transports est aussi mobilisé. Il transporte plus de 380 000 balles de coton fibre vers les ports maritimes soit plus de 3000 chargements de camions. Ces camions reviennent avec du fret et réduisent le coût de certaines marchandises.

Les salariés et les sociétés contribuent au renflouement des caisses du trésor, de la sécurité sociale etc. Les impôts et taxes contribuent directement à l'économie des pouvoirs publics (Etat et collectivités). Ainsi, la CMDT paierait plus de **75 millions** de taxes et impôts locaux à Koutiala et environs. Il faut dire que la plus grosse partie des impôts et taxes de la CMDT est payée à Bamako. Il en est de même pour l'HUICOMA (Koutiala, Koulikoro, Kita) qui paie plus de 7 milliards au trésor national et à la sécurité sociale par an.

La perception commence à s'interroger sur la nature des taxes que ces entreprises devraient payer. Elle souhaite plus de paiements directs à Koutiala (plutôt que de tout remonter à Bamako). Elle indique aussi que la taxe d'égrenage ne devrait pas suffire comme contribution locale. Les effets sur l'environnement devraient faire l'objet d'une taxation spéciale plus forte.

2.2. Contribution indirecte et effets induits

Le complexe coton permet de développer un certain nombre d'activités économiques en amont de la production. Ces activités contribuent ainsi à la santé économique de la région.

Les intrants les plus utilisés dans le système coton sont les engrais (complexe coton et urée) et les pesticides (insecticides, herbicides et fongicides). La progression de l'utilisation d'**urée** et de **fongicide** reste relativement lente voire régressive. Les doses d'urée sont faibles. C'est un engrais à utiliser avec précaution notamment en cas de manque d'eau. Les **insecticides** sont assez utilisés. Les attaques d'insectes sur le cotonnier constituent l'une des problématiques de cette culture. Quand aux herbicides, ils constituent un des facteurs de transformation de l'agriculture en milieu rural. C'est grâce à ces herbicides que les paysans peuvent faire plus de superficies avec moins de main d'oeuvre ou d'efforts. Tous ces « intrants » permettent à des fournisseurs de faire des affaires et d'employer du monde. Ils ont des relais au niveau local pour le suivi de la distribution. L'**aliment bétail** est aussi une source économique dans la zone. La chambre

d'agriculture et des opérateurs économiques sont impliqués dans le négoce et la distribution aux agro éleveurs.

Pour ce qui est des équipements agricoles (charrettes, charrues, dabas, semoirs etc.), les forgerons ont une expertise qui trouve son application à travers la demande des exploitations familiales. Il s'est développé tout un réseau autonome de fabrique et d'entretien du matériel agricole si bien que le service « matériel agricole » de la CMDT s'est réduit et repositionné sur les intrants. L'atelier de production de la CMDT a disparu.

La vulgarisation des **tracteurs** a connue des problèmes majeurs. Certaines familles ont perdu le troupeau ou ont éclaté du fait de ces acquisitions lourdes. La stratégie de maintenance et le système de crédit ne semblent pas favorables aux paysans. Néanmoins il y a quelques « réussites » dans certaines exploitations. Les exploitations possédant des tracteurs (les motorisés) se sont regroupés en association. Cette association de Koutiala a entrepris une action originale qui consiste à faire des commandes groupées directement avec des groupes français. L'association – appuyée par 'agriculteurs français pour le développement international- envoie des délégués négocier directement en France avant de convoier les machines sur Koutiala.

Le crédit agricole s'est développé sur la base des intrants, matériel et équipement. Il a entraîné avec lui des **services** appropriés en banques, micro finances et assurances. Traditionnellement, les paysans se méfiaient de ces services. Aujourd'hui, ils en sont demandeurs ou du moins consommateurs. C'est toute une transformation profonde de société qui s'opère ces dernières décennies dans la zone.

Les effets du système coton se répercutent sur une chaîne d'activités économiques en aval de la production. Malgré la faiblesse des maillons de transformation des matières, le complexe coton agit sur :

- ⌘ l'industrie de l'égrenage
- ⌘ l'industrie huilerie cotonnière
- ⌘ la production d'aliment bétail
- ⌘ la fabrique locale de savon par des artisans autour des usines HUICOMA
- ⌘ le développement d'un commerce de consommation par utilisation des revenus issus du coton
- ⌘ le développement d'infrastructures par le croît des capacités d'investissement des ménages.

La filière coton est orientée vers la fibre vendue sur le marché mondial. Par contre, la graine est une matière qui prend de la valeur localement. Sa transformation répond à des besoins nationaux : consommation d'huile cuisine ; utilisation de savon de lessive et de toilette ; alimentation du bétail. Ce dernier « besoin » est à l'extrême aval puisque l'aliment bétail est fabriqué...avec des sous-produits de transformation de la graine (résidus d'huilerie)! La concurrence grandissante autour de la graine rend complexe l'accès à l'aliment bétail. La demande de tourteau est largement supérieure à la capacité actuelle d'offre de ce produit.

L'acquisition et la distribution du produit a des effets induits sur l'organisation des producteurs et des commerçants. La chambre d'agriculture par exemple avait un accord avec la société pour distribuer un quota aux organisations paysannes. Depuis 2004 le marché est totalement libre, les paysans et les opérateurs économiques achetant à Huicoma. L'arrivée de nouveaux opérateurs intéressés par cette filière va certainement modifier ce paysage. Il faut savoir que HUICOMA a été cédé cette année à un opérateur privé. Cet opérateur va certainement redéfinir ses objectifs et ambitions.

La population de l'hinterland et notamment les paysans sont devenus de grands consommateurs de biens divers. Des signes qui montrent que le quotidien du paysan a bien changé ! C'est ainsi qu'un certain nombre d'articles sont courants dans les villages :

- ✂ motos grosses cylindrées (presque tous les A et B en ont plusieurs)
- ✂ téléviseur et lecteur DVD
- ✂ groupe électrogène ou plaque solaire
- ✂ tissus Bazin et Wax
- ✂ maison en tôle ondulée (parfois en dur)

Tableau récapitulatif des effets du complexe coton en 2004

En amont	Au cœur du complexe	En aval
9,8 milliards en intrants	34 milliards en coton aux producteurs entraînant des frais de marché aux associations de producteurs de + de 900 millions	90 millions en graines vendues 37 000t d'huile brute 100 000 t d'aliment bétail
une dizaine d'entreprises en intrants	20 milliards en céréales	X milliards de chiffre d'affaire huileries et aliment bétail
	650 millions en bétail	200 camions transporteurs Constructions habitat, achat motos
	2000 emplois en ville et plus de 350 000 exploitants ruraux	Des centaines de vendeurs et de réparateurs motos Des réseaux de micro finances

3. Tendances fortes de l'évolution du complexe

L'analyse de la situation de Koutiala nous révèle certaines évolutions importantes à considérer. Ces évolutions sont liées à la dynamique du complexe coton d'autant plus que l'économie locale dépend de ces productions et des consommations finales.

3.1. Une perspective mondiale de la fibre défavorable

Le débat actuel sur le prix du coton se densifie même si les producteurs semblent déroutés. Et si la baisse des cours mondiaux et du dollar n'était pas conjoncturelle ? Si cette situation s'installait dans la durée ? La CMDT (ou d'autres sociétés cotonnières) serait bien obligée d'acheter aux producteurs à des prix autour de 140- 160 f CFA/kg. ...soit les prix de 1994/97. La décision est confirmée : le coton de meilleure qualité sera acheté à 160 CFA/kg au producteur.

Nous n'avons aucune emprise sur les subventions et la production des pays comme la Chine (1^{er} producteur), les USA (1^{er} exportateur), l'Ouzbékistan (1^{er} de l'Est) qui sont les ténors mondiaux. Il en est de même pour la Grèce et l'Espagne (mais l'Europe produit moins de 3% du volume mondial). Le danger de filière de bonne productivité au Brésil, Argentine, Afrique du Sud et Australie est aussi pesant (OGM).

Rappelons que malgré l'importance du coton pour des millions de producteurs Ouest africains, cette zone n'est que la cinquième au rang mondial. La concurrence des fibres synthétiques est aussi une tendance lourde importante que les décideurs doivent examiner. En effet, la demande de ces fibres ne cesse d'augmenter alors que celle du coton stagne. Les tendances sont donc :

- ≡ augmentation de l'offre mondiale en coton alors que la demande stagne
- ≡ poursuite des subventions et soutiens à la production du Nord
- ≡ pression des fibres synthétiques
- ≡ poussée de l'Asie sur les textiles transformés à moindre coût
- ≡ accroissement du marché de la friperie

3.2. Koutiala « coton-dépendant » ?

Nous l'avons vu, l'économie de l'hinterland de Koutiala est fortement liée au coton. La production du coton a eu des effets d'entraînement sur celle

des céréales et le croît du cheptel. Ces progrès se sont accompagnés d'une maîtrise technique grâce à l'encadrement de la CMDT et aux innovations adoptées par les paysans. Les systèmes de production ont donc évolué avec celui du coton. Le chiffre d'affaire qu'engrange la commercialisation du coton fait « circuler l'argent » dans la zone. L'année du boycott, il était courant d'entendre « toutes les affaires sont bloquées », « il n'y a pas de clients », « ça ne marche pas », « les chantiers sont arrêtés » etc. Même en année de production, les affaires semblent attendre le paiement du coton aux producteurs. Koutiala est très fier de son dynamisme économique et se compare à des villes comme Sikasso ou Ségou.

La situation mondiale et nationale du coton est vivement ressentie sur Koutiala plus qu'ailleurs du fait de certaines considérations importantes :

- ⌘ le bassin cotonnier de Koutiala est vieillissant
- ⌘ les terres ont beaucoup perdu de leurs aptitudes agronomiques
- ⌘ la zone se sahélicise alors que la densité humaine est des plus fortes
- ⌘ il n'y a plus de possibilité d'extension des terres sur ce territoire et la stratégie de fuite vers d'autres localités se poursuit (mais jusqu'à quand ?)
- ⌘ les bas fonds sont peu importants et aménagés or ils sont des potentiels de diversification.

3.3. Une production de coton et de céréales en hausse

La production est régulièrement en augmentation dans la zone. Celle des céréales (mil sorgho) est plus forte et l'hinterland en produit parfois plus de 60 % du volume régional. Cette grosse production est contrebalancée par une forte population. La production par habitant est parfois inférieure à d'autres localités du pays. Quant au coton, Koutiala est la première région de production avec 25 à 35 % de la production totale du pays.

L'objectif reste encore pour Koutiala, d'améliorer ses scores de production tant pour les céréales que pour le coton. Si pour les céréales cet objectif paraît évident, il n'en est pas de même pour le coton qui semble avoir atteint ses limites.

3.4. Des superficies de plus en plus grandes

Les scores de production mentionnés plus haut sont en fait soutenus par une augmentation de superficies cultivées. Les exploitations utilisent aujourd'hui des terres très marginales et impropres à l'agriculture. La crise

foncière se fait pressante avec une croissance démographique parmi les plus élevées du pays. Cette tendance forte d'augmentation des superficies (céréales et coton) a des effets de migration de populations dans l'hinterland. Des exploitations ont développé **une stratégie de redéploiement spatial vers des zones d'accueil** (Sud de Molobala, Danderso de Sikasso et Ouest Burkina, Bougouni etc.).

3.5. Une industrialisation basée sur le coton.

L'industrialisation de la zone se poursuit régulièrement. La production se rapproche des capacités d'égrenage des 6 usines. Trois de ces 6 usines sont déjà anciennes et leur maintenance commence à poser problèmes. La majorité de ces usines est concentrée dans la ville de Koutiala. L'accident de Huicoma en 1999 (incendie ayant occasionné la mort de 4 employés, des dizaines de blessés et des dégâts de près d'un milliard) devrait donner des leçons d'aménagement du territoire. Koutiala devient un grand pôle de développement et sa position de carrefour renforce cette situation (avec ses 4 axes de sortie : Bobo ; Sikasso/Côte d'Ivoire ; San/Mopti ; Bamako/Ségou).

Ces usines ne sont pas entourées de normes sécuritaires modernes et n'investissent pas suffisamment dans la gestion des effets sur l'environnement (pollution des eaux et de l'air)

3.6. Une monétarisation des relations

Le tissu social est fortement marqué par l'activité économique. Le gain de ressources monétaires structure la vie des populations qui est très liée au paiement du coton. Des événements autrefois symboliques et coutumiers se transforment en « marchandises » : le mariage, la main d'œuvre champêtre, bétail, terre, etc. Les paysans ont la proximité des caisses d'épargne et de crédit et tentent de réchauffer leurs revenus.

3.7. Une intégration agriculture – élevage

Si Koutiala a eu du succès dans le secteur agricole et particulièrement le coton, il le doit aussi à l'élevage. Cette zone est devenue un espace de productions animales par excellence. Si par le passé le bétail était surtout le fait de peuls et de transhumants venant du centre et du Nord, aujourd'hui, le cheptel est local. Le développement de la culture coton s'est fait sur la base de la culture attelée. Les bœufs de labour permettaient alors aux agriculteurs

de suivre plus efficacement les itinéraires techniques et de relever les objectifs de rendement. L'accès à la première paire de bœufs était facilité par le crédit agricole (avec BNDA puis Kafo jiguinè). Certaines familles ont plutôt envoyé des enfants faire le berger pendant quelques mois ou quelques années. La rémunération étant un torion tous les 6 à 8 mois selon les conditions. Aujourd'hui les bovins sont plus de 450 000 têtes.

Les exploitations familiales ont aussi régulièrement réinvesti les revenus du coton sur l'acquisition de bovins. Tous les gros producteurs aujourd'hui ont un troupeau permettant de faire 5 à 6 attelages complets.

La fertilité des terres étant devenue très faible suite à un usage répété et un croît de surfaces, les paysans sont obligés de fabriquer de la fumure organique. C'est grâce à cette fumure organique que les familles arrivent à des productions satisfaisantes compte tenu du coût élevé des engrais minéraux. La CMDT a encouragé une stratégie de stabulation, de parcs améliorés, de fosses fumières etc. Les résidus de récoltes sont de moins en moins brûlés. Ils sont récupérés pour d'une part alimenter les animaux et d'autre part faire la fumure organique. L'avenir des rendements passera aussi par là vers une intensification des productions.

Malheureusement, il y a de moins en moins d'espace pour l'élevage extensif. Les animaux vont paître sur des pâturages naturels souvent pauvres et conflictuels. Les champs obturent ces pâturages et le passage des troupeaux augmentant les conflits. Aujourd'hui, on assiste à un phénomène de « transfert de fertilité » avec des familles qui sont obligées d'envoyer le troupeau à des centaines de kilomètres plus loin. Ces animaux ne peuvent plus contribuer à faire la fumure sur place dans l'exploitation.

C'est l'aménagement de l'espace rural qui doit être repensé dans toutes ces zones tout en restant vigilant aux innovations législatives en cours (Loi d'orientation agricole, code domanial et foncier, charte pastorale etc.). Le projet d'appui au système d'exploitation (PASE) devra travailler à saisir ces enjeux au sein du conseil et de l'orientation des agricultures. Il en est de même pour des programmes comme 'Jèkasy' ou 'Jèkagnini' soutenus par la coopération suisse.

3.8. Faiblesse des aspects environnementaux.

Même s'il est délicat d'aborder frontalement cette question, le Mali et la région de Koutiala ne semblent pas examiner le sujet avec rigueur. Il est établi que le coton est une culture exigeante en traitement et entretiens divers. Il est aussi vrai que l'augmentation de la production se fait en grande

partie à travers les défrichements et le recul de la jachère. Il est enfin certain que Koutiala s'industrialise grâce à cette culture.

La zone de Koutiala exploite plus de 100 000 ha en coton et plus du double en céréales. Avec une stratégie de 1 ha cultivé pour 2 de réserves, la zone se sature aisément en dépassant sa capacité d'accueil. La « possibilité d'accueil » est donc dépassé dans tous les secteurs CMDT de la zone sauf Yorosso (CMDT, 2003).

Le secteur qui possédait encore un peu de réserves foncières (Molobala) est devenu celui dont la superficie exploitée par UPA est élevée. Il est suivi de Konséguéla qui est un nouveau secteur. Les pâturages sont restreints et interstitiels de sorte que les troupeaux sont obligés d'aller en transhumance. Cette stratégie limite la production de fumure organique et la valorisation du lait. Déjà la bio diversité de cette zone a fortement diminué (disparition d'espèces végétales, raréfaction d'autres espèces).

La faune sauvage est en recul avec leur habitat inadapté. L'usage répété ou inadapté de certains produits a fini par réduire des populations d'insectes et d'oiseaux.

La fertilité est largement entamée et compromise sur l'hinterland. Les cultures ont « puisé dans le capital » depuis longtemps déjà. Ceci modifie le stock d'éléments minéraux et organiques ainsi que la capacité d'échange des sols. Etant donné que les apports en intrants restent insuffisants, le bilan nutritif des sols est négatif (exportation de fertilisants).

De même, l'usage de nombreux pesticides a des effets sur les eaux. Seule une infime partie des pesticides est utilisé réellement par la plante (moins de 20%) le reste se perdant par des mécanismes divers : évaporation, infiltration, ruissellement, blocage dans le sol.

Le cas des **usines** est spécifique. En effet, les usines d'égrenage ont un effet visible de pollution de l'air pouvant entraîner des maladies respiratoires et oculaires ainsi que des nuisances. Pour les usines d'huilerie et aliment bétail, le malaise est tout aussi important. La pollution des rivières par les déchets oléagineux et chimiques à Koutiala est connue de tous. Là aussi est effets n'ont jamais été mesurés et publiés. Les autorités se réfugient d'une part derrière l'activité économique menée par les femmes qui en font du savon et d'autre part les maigres contributions des sociétés aux recettes (municipales et budget national).

Il faut savoir que la pollution du marigot de Koutiala continue dans des villages à 20 km en aval. *Des actions d'aménagement d'envergure doivent émerger d'un dialogue entre acteurs.*

En terme de sécurité, les normes sont à améliorer sur la plupart des sites. Ces usines sont également implantées au cœur de la ville en défiant toutes les précautions d'anticipation de désastres. A décharge pour la société, la ville aussi s'est étalée le plus proche possible des usines.

3.9. Place des relations de genre

Le cotonnier traditionnel était cultivé par les femmes qui en transformaient la fibre pour habiller la famille. Elles assuraient ainsi la filature dont la manufacture était faite par les tisserands. A cette époque on ne parlait pas de « rente ». Ensuite, le pouvoir colonial a fait introduire de force la culture du cotonnier de rente. Les paysans (et les chefs traditionnels ainsi que les familles d'anciens combattants) ont fini par adopter la culture dans les années 70 avec un encadrement de proximité et un appui incitatif en équipement. Ces appuis et encadrement se sont focalisés sur les hommes et chefs d'exploitations. Dès que les avantages de la rente se sont révélés, les femmes ont eu de moins en moins de place dans la filière coton. Leur rôle se réduit à une main d'œuvre facile d'accès. Dans beaucoup de localités où les femmes travaillent dans les exploitations familiales, le revenu des ventes est géré par les hommes. Les femmes ne bénéficient que d'un hypothétique habillement (en pagnes modernes). Les revenus sont sensés résoudre les problèmes globaux de la famille (en général motos, tôles ondulées, impôts, équipement, mariages, funérailles etc.).

L'expertise des femmes est reconnue en matière de récolte du coton. « Pour faire une bonne récolte, il faut mobiliser les groupes de femmes » se plaisent à dire les gros producteurs ! Ces groupes sont sous rémunérés : 2500 à 7500 CFA pour des effectifs pouvant atteindre 15 à 20 personnes.

Depuis la moitié des années 90, la CMDT encourage des femmes qui veulent cultiver le coton à titre individuel. En général cette stratégie marche dans des zones où la femme n'est pas obligée de cultiver dans le champ collectif et où il n'y a pas encore saturation foncière. Ces femmes ont de petites superficies (en général moins d'1ha). Le secteur de Molobala fait parti de ceux qui enregistrent de plus en plus de femmes cotoncultrices en plus de Yorosso.

Conclusions

Le complexe d'activités autour du coton revêt une importance capitale dans l'économie de Koutiala et son hinterland. Grâce au coton, des secteurs comme les céréales, l'élevage, l'artisanat, le transport, les services, l'industrie... se sont développés dans la zone. Ce dynamisme offre emplois et activités socioprofessionnelles à des milliers de personnes : 350 000 producteurs agricoles, une cinquantaine d'associations d'artisans, plus de 3000 salariés etc.

Cependant, les systèmes de production en zone cotonnière de Koutiala s'essouffent. Ils puisent profondément dans le capital productif des terres qui n'arrivent plus à se renouveler. La crise du boycott a fait réfléchir les acteurs sur leur stratégie de dépendance. La crise actuelle des prix va finir de les convaincre que l'heure est venue de passer à l'acte. Des cultures jusqu'alors négligées vont peut être prendre leur envol ou du moins gagner en intérêt (produits maraîchers, sesame, soja, dah, piment etc.) en plus des céréales et de l'élevage.

Tableau SEPO du complexe dans la zone

Succès	Faiblesses
Maîtrise technique des producteurs Grande production de coton, de céréales et bétail Secteur privé et artisanat en plein essor Création d'emplois et élévation du niveau de vie des populations Réalisation d'infrastructures économiques et de base Syndicats assez dynamiques (transporteurs, cotonniers etc.)	Rendements de moins en moins maîtrisés Peu de transformation des productions Dégradation des terres et de l'environnement Monétarisation des relations, éclatements familiaux Faible préparation du désengagement et recentrage de la CMDT (intrants, pistes rurales, aménagements, autres spéculations...)
Potentiel	Obstacles
Créativité des privés et des artisans ; dynamisme économique de la zone et bon positionnement en carrefour Début de transformation du coton au-delà de l'égrenage Possibilités de transformation des céréales avec la FAMAB (SNF) Ruraux ouverts aux innovations et au monde extérieur	Pression démographique forte et non maîtrisée Pluviométrie aléatoire Coûts élevés des intrants et dépendance extérieure (pétrole, cours mondiaux...) Crainte de la privatisation

Les échanges avec des producteurs indiquent que beaucoup sont encore dans le désarroi et l'expectative alors que certains ont commencé une modification de stratégie. Ces quelques exploitations novatrices et visionnaires ne sont-elles pas encore celles qui ont un grand potentiel de production, de patrimoine foncier et qui ont accès aux bas fonds (source capitale de diversification dans une zone saturée !).

La maîtrise de l'eau et la fertilité sont certainement des domaines incontournables pour l'avenir de ces territoires. L'articulation ville – campagnes en sera une clé socio économique.

Bibliographie

AFD-Mali (2005) – « Note sur les interventions de l'AFD en zone cotonnière ». 22p

BERNEAU P. et RUBY S. (2003) Constitution du revenu familial dans un contexte de saturation foncière : diagnostic agraire de la commune rurale de Karangana, zone cotonnière Mali-Sud. Mémoire ENITA cf. 87p

BREMAN H. et SISSOKO (1998) – L'intensification agricole au Sahel. Karthala, Paris, 995p.

CMDT (2003) Bilan technique des activités de production agricole en zone CMDT, campagne 2002-2003. 45p.

CAMARA M., HAIDARA F. et TRAORE A. (2001) Etude socio-économique de l'utilisation des pesticides au Mali. INSAH les monographies sahéliennes N° 12. 104p.

CMDT/DTDR (1999) – Utilisation des pesticides en zone CMDT. 12p

Colloque (2005) « Filières d'exportation de produits agricoles du Sud : réformes institutionnelles, négociations internationales et impacts socio-démographiques ». *AUF, IER, CIRAD, Bamako, Résumé des communications*. 34p.

DE LA CROIX D. L'agriculture familiale des zones cotonnières d'Afrique de l'Ouest : le cas du Mali. 10p. 975p.

DEMBELE N.N. et TRAORE A. (2002) – « Situation synthétique de la CMDT ». 5p.

DERLON JP (2001) – Les grandes dates qui ont fait la filière cotonnière malienne. 12p.

DEVEZE J.C. (1999) – Les enjeux du développement des zones cotonnières de l'Ouest et du Centre. 5p.

DIARRA M.M. (1998) Producteurs de coton : parents pauvres d'une filière riche ? Intercoopération, 28p.

GSCVM (2005) – « Bilan de la réflexion stratégique des organisations de producteurs sur l'avenir de la filière coton au Mali ». 19p.

HITIMANA L. et HUSSEIN K. (2005) – Biotechnologie agricole et transformation de l'agriculture Ouest-Africaine : défis régionaux, accès, réglementation et perspectives pour l'avenir. CSAO/OCDE, 29p.

MENDEZ DEL VILLAR P., ALVES L. et KEITA S. (2005) – Les facteurs de compétitivité dans la production cotonnière : analyse comparative entre le Brésil, les Etats-Unis et le Mali. CIRAD, 17p.

Ministère des finances (2005) Compte rendu de la réunion de la commission d'application du mécanisme de détermination du prix du coton graine. 4p + annexes

MRSC (2004) Le programme de réforme du secteur coton du Mali : mesures et état d'exécution. 6p.

OCDE et PDM (2001) Manuel ECOLOC évaluation et prospective de l'économie locale, Tome 1

ROPPE (2004) Plan d'action du RAPP et des OPPA pour le développement durable des filières africaines de coton. 8p.

SISSOKO K. (1998) « Et demain l'agriculture ? Options techniques et mesures politiques pour un développement agricole durable en Afrique subsaharienne, Cas du cercle de Koutiala en zone sud du Mali ». 184p.

La diversification des sources de revenus agricoles

Introduction.....	26
1. Présentation de la zone d'étude	26
1.1. La ville de Koutiala	26
1.2. L'hinterland.....	27
2. Méthodologie	28
3. Principales activités secondaires.....	29
3.1. Activités agricoles	29
3.2. Activités non agricoles	30
3.3. Revenus générés par les activités secondaires.....	31
3.4. Acteurs impliqués	32
3.5. Evolution sur les cinq dernières années.....	34
Conclusions et recommandations	35
Bibliographie	38

Introduction

L'objectif général est d'identifier, dans l'économie locale de Koutiala, les autres sources de revenus des agriculteurs en dehors du coton.

Les objectifs spécifiques sont :

- Répertorier les principales activités secondaires des agriculteurs et agricultrices
- Mesurer l'importance économique, différenciée selon le genre, de ces activités et leur place dans la réduction de la pauvreté
- Dresser la carte de ces activités par zone (ville de Koutiala, hinterland urbain, hinterland rural) et selon le genre afin d'apprécier les activités féminines réductrices de pauvreté

Le présent rapport est structuré de la façon suivante :

- 1) La présentation de la zone d'étude, il décrit sommairement l'hinterland de Koutiala et l'évolution de sa population.
- 2) La présentation de la méthodologie. Dans cette partie sont décrites les phases et la démarche utilisées pour l'obtention des résultats consignés dans ce rapport.
- 3) Les principales activités secondaires. Cette partie présente les activités secondaires selon leurs caractéristiques : activités agricoles, activités non agricoles,...et les revenus générés par ces activités.
- 4) La conclusion et recommandations

1. Présentation de la zone d'étude

1.1. La ville de Koutiala

La fondation de Koutiala remonterait au 16^e ou 17^e siècle. Koutiala aurait été fondé par les Sanogo, venu de Sanga, petit village situé à 5 Km de la ville. Commune mixte en 1959, elle devint commune de plein exercice en 1966. Sa superficie est de 170 020 hectares.

La population est constituée majoritairement de l'ethnie Minianka représentant environ la moitié des habitants des Bambara, 20 %.

Le flux migratoire de Koutiala est très important mais mal cerné par les autorités municipales. On dénombre officiellement en 2000 une population de 101 491 habitants. Il semble que les flux migratoires soit de deux natures. Un premier flux concerne les populations des hinterlands de Mopti et Ségou qui migrent et viennent peupler les campagnes de Koutiala. Le deuxième concerne les migrations de l'hinterland de Koutiala vers la ville. En effet, la

taille de la ville a doublé depuis le début des années 90. Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la population.

1.2. L'hinterland

La délimitation de la zone d'influence de Koutiala peut recouvrir plusieurs réalités qui vont de l'économique à l'ethnique en passant par l'administratif. Cette délimitation vise à dépasser les frontières administratives, et considère la zone avec laquelle la ville a des échanges privilégiés.

Sur le plan administratif, l'hinterland de Koutiala concerne tout d'abord son cercle. Celui-ci couvre une superficie de 12 000 Km², il compte 263 villages réparti entre 35 communes rurales et une commune urbaine. Il comptait en 1987 selon le recensement général 282 328 habitants. Cette population est passée à 378 501 en 1998 avec un taux d'accroissement de 2,7 % et une densité moyenne de 43, 7 habitants au Km². On ne connaît pas aujourd'hui pour ce taux, la part de l'accroissement naturel et celle due à l'immigration. En 1983, l'immigration l'emportait sur l'accroissement naturel. La population est très jeune : 51,5 % de la population ont moins de 15 ans.

Concernant la zone d'influence économique de Koutiala, trois zones d'influence peuvent être dégagées :

- La zone périurbaine : comprenant les 8 villages intégrés à la commune en 98 ainsi que d'autres villages dispersés dans un rayon de 15 km autour de la ville. Il s'agit de : Sincina, Kaniko, Sanga, Signé, N'Tiesso, Basso, Famessasso, Sirakélé, Sedoubougou. Ils ravitaillent la ville en biens périssables tels que les fruits et légumes. La présence des populations de ces villages en ville est quotidienne. Des projets d'intercommunalité entre ces localités sont en discussion.
- La zone d'influence des villes-relais ou des gros bourgs : ils disposent d'une population assez importante et d'une foire hebdomadaire, point de mire des Koutialais pour se ravitailler en denrées locales (céréales notamment) et y vendre des produits manufacturés de première nécessité. La présence des populations à Koutiala est quotidienne mais de faible affluence. Cette zone concerne les localités de M'Pessoba, Konséguéla, Zangasso, Molobala, Karangana, Koury, Yorosso, Kouniana, N'Togonasso, Moribila, Ourikéla, Sanguela, Yan et Bla.
- L'interface avec les autres pôles de développement : il s'agit de l'aire d'influence extrême de la ville, où l'influence économique de Koutiala se mêle avec la présence administrative et économique des pôles de

San, Sikasso et Ségou. En direction de Sikasso, l'aire d'influence semble se limiter à Kouro Barrage après le Banifing. Vers San et Ségou la limite est plus diffuse. Il s'agit des aires qu'animent économiquement les foires de Dieli, Kimparana, Dougouwolo, Touna, Yangasso.

Mais il va au-delà, le rôle polarisateur de la ville de Koutiala s'étend en effet dans un espace à cheval sur 5 cercles : Koutiala, Yorosso, Bla Dioila et San et Sikasso. Somme toute, l'hinterland de Koutiala se confond avec l'aire de vie de l'ethnie Minianka. Il s'agit des aires géographiques suivantes :

- Le cercle de Koutiala ;
- La partie ouest et sud du cercle de Yorosso ;
- Le sud du cercle de San particulièrement Kimparana et Morobila ;
- Le sud du cercle de Bla avec Bla et Yangasso
- En direction de Sikasso, jusqu'à la rivière Banifing

2. Méthodologie

L'équipe a fait le choix de la combinaison de deux phases comme temps forts de sa méthodologie :

- ✎ une phase de revue documentaire et
- ✎ une phase de collecte de données sur le terrain à travers une enquête.

La troisième phase est l'analyse des données recueillies et la rédaction du rapport.

La complexité du thème nécessitait une large recherche documentaire allant au delà des limites du cercle. Aussi, toutes les structures et services de développement ont-ils été approchés. Nous avons ainsi consulté les différents rapports CMDT(de la campagne agricole 1997-1998 à la campagne 2002-2003), les rapports du SLACAER de Koutiala, les documents de planification du conseil de cercle, de Jèkasy et la base de données d'enquêtes Ecoloc.

Nonobstant l'existence de la base de données, nous avons, par souci de confirmer certaines informations, commandité une enquête complémentaire. Les questions ont porté sur les activités agricoles (céréale culture, maraîchage...); Sur les produits de cueillette (karité, exploitation du néré...); Sur l'élevage (bovins, petits ruminants, volaille); sur l'apiculture...

Etant entendu qu'il s'agissait de compléter ou confirmer certaines informations issues des enquêtes du consultant, nous avons opté pour un

échantillon réduit. Les zones d'enquête sont : la ville de Koutiala, Sincina, Seydoubougou ; Kouniana (Kanzianso, Sorobasso, Kouniana) ; Konséguéla (Kuwo, Konséguéla) ; Mpéssoba (Ntossoni, Zanzoni, Mpéssoba) ; Zangasso(zangasso) ; Bla (Dougouwolo) ; Béléko, Yorosso (Kiffosso1).

Il s'est agi pour nous d'analyser les données de la revue documentaire et celles recueillies sur le terrain afin de sortir l'ensemble des activités et leur localisation, les acteurs impliqués, le poids et la place de ces sources dans l'économie locale et enfin dégager les perspectives de ces activités.

3. Principales activités secondaires

Les activités secondaires des agricultrices et agriculteurs sont toutes celles qui sont exercées par les paysans en vue d'y tirer des revenus à l'exception du coton. En clair tout sauf le coton dans la ville de Koutiala et son hinterland.

3.1. Activités agricoles

L'hinterland de Koutiala est la principale zone cotonnière de la région de Sikasso. Le coton et la culture attelée ont bouleversé les systèmes de production agricole de la zone.

Dans la zone, la culture de céréales est intimement liée au coton. Selon certains paysans ils cultivent le coton pour profiter de l'engrais et permettre aux céréales de bénéficier des arrières effets à travers les rotations sur les terres amendées. Cependant les superficies consacrées aux céréales sont supérieures à celles qui sont consacrées au coton.

L'enquête montre quatre sources de revenus agricoles : les cultures de rente ; les cultures vivrières, les tubercules et les fruits et légumes. La source principale de revenus des agriculteurs est la culture de rente. En effet, les cultures de rente représentent en moyenne 180'000 Fcfa dans le revenu des ménages de l'hinterland urbain. Ces cultures de rentes sont localisées selon les facteurs comme la proximité d'un marché, la disponibilité de terre adaptée.

Les céréales assurent donc une certaine sécurité alimentaire aux producteurs qui lui permet par ricochet de faire des économies sur les revenus du coton. Quelquefois ces céréales sont vendues pour faire face à des dépenses familiales. Le revenu de ces ventes est de moins de 20'000 F CFA (enquête

1-2-3). Les fruits représentent une part plus importante que les tubercules et sont autour de 20'000 F CFA en moyenne (enquête 1-2-3).

L'élevage constitue la deuxième activité économique rurale de Koutiala. Le rôle économique de cette activité pour les exploitations familiales est à appréhender sous trois aspects :

1. Aspect épargne : les ménages investissent des revenus issus du coton et des autres activités dans la constitution de troupeaux.
2. Aspect d'investissement productif (production de lait, embouche...)
3. Aspect facteur de production (animaux de trait, fumure).

Les échanges commerciaux autour de l'élevage sont dominés par les « diawandos » qui sont des intermédiaires incontournables de la filière. En général ils ne détiennent pas de têtes, mais fixent les prix des transactions sur les différents marchés de bétails.

La vente de bovins est la source principale ; les bovins apportent en moyenne 260'000 F cfa aux agriculteurs et agricultrices de Koutiala. Les ovins viennent en deuxième position avec un montant de 30'000 F CFA environ. Les caprins et les volailles suivent. Aussi bien les ovins , les caprins et les volailles sont des activités à dominance féminine même si les hommes s'occupent de la commercialisation sur les foires hebdomadaires.

3.2. Activités non agricoles

L'activité industrielle occupe une grande part de la population de Koutiala. Elle occupe 18 % (soit 78 ménages) des ménages enquêtés. Parmi ces ménages « industriels », 21 % sont des femmes chefs de famille. Ce sont les métiers artisanaux (poterie, tissage, forge, petites fabriques, ateliers de transformation, minoteries...). L'analyse des résultats de l'enquête montre une répartition spatiale déséquilibrée de ces ménages à revenu « industriel » agricole. La ville de Koutiala concentre 67 % de ces ménages ; l'hinterland urbain vient en seconde position avec 28 % tandis que l'hinterland rural occupe 5 %. L'activité industrielle est donc une activité citadine.

La part de cette activité est relativement faible dans le revenu des ménages du secteur agricole (1% à Koutiala ville).

L'essor des BTP est très récent dans la ville de Koutiala. Faut-il lier son essor au coton ? En tout cas ce qui est sûr, le « miyanka » investit de plus en plus dans le bâtiment d'où l'élargissement soutenu de la ville de Koutiala.

D'après les enquêtes, on peut affirmer que Koutiala est une ville commerçante. Les revenus du commerce représentent entre 15 et 45 % du revenu des agriculteurs et agricultrices de Koutiala (45 % à Koutiala ville ; 41 % dans l'hinterland urbain et 15 % dans l'hinterland rural).

L'enquête a dénombré 136 « commerçants » à Koutiala. La ville concentre l'essentiel de cette activité avec 68 % de ménages, 26 % dans l'hinterland urbain et 6 % dans l'hinterland rural.

L'origine sociale des commerçants est diverse mais l'activité commerciale était pratiquée traditionnellement par les ressortissant du village de Tièrè localité située au sud.

L'activité transport et transport apporte 27'912 K F CFA (enquêtes 1-2-3) à l'économie de Koutiala et son hinterland. Elle représente 6 % des revenus dans la ville de Koutiala et 3 % dans l'hinterland rural ; par contre c'est une activité presque inexistante dans l'hinterland rural. Par ailleurs le transport et le transit sont exercés par 5 % des ménages enquêtés (soit 21 ménages). La ville de Koutiala a 81 % et l'hinterland 19 % avec un taux de 24 % de femmes à Koutiala ville et 50 % dans l'hinterland urbain.

Les services marchands représentent à Koutiala 17 % des revenus, apanage de 8% des ménages enquêtés, 10 % de femmes et 14 % d'hommes. Dans l'hinterland urbain, ils occupent 9% des revenus des agriculteurs dans ces localités.

3.3 Revenus générés par les activités secondaires

Les activités génératrices de revenu dans l'hinterland urbain sont divisées en 5 secteurs d'activités selon le graphique ci-dessous. Il s'agit de :

- Les revenus liés à l'agriculture ;
- Les revenus industriels ;
- Les revenus du commerce ;
- Les revenus des services marchands et
- Les revenus des services non marchands.

Les activités génératrices de revenus dans l'hinterland rural sont dominées par: les revenus liés à l'agriculture au sens large et les revenus du commerce. En effet en milieu rural l'agriculture est la principale source de revenu (59%). Ces revenus pris globalement dans la base des données proviennent de diverses activités économiques rurales.

3.4. Acteurs impliqués

On distingue principalement:

🔗 *Collecteurs locaux*

Ils constituent les relais locaux des semi-grossistes (acheteurs). Ils sont les premiers maillons entre les producteurs et les autres intermédiaires. Ils rassemblent de petits lots de produits agricoles dispersés en plusieurs endroits pour les réunir en un seul lieu. Ils jouent la fonction de groupage de produits agricoles.

🔗 *Semi-grossistes*

Ils se chargent du groupage spécialisé des produits agricoles achetés par les collecteurs ruraux en un lot limité et uniforme de produits destinés aux grossistes. Ils organisent et se chargent du transport des zones rurales à Koutiala. En plus de la fonction de groupage, ils jouent un rôle de transport, fonction clé dans la livraison des produits.

🔗 *Grossistes*

Ils regroupent les divers chargements intermédiaires pour constituer de grandes unités uniformes. Au cours de l'activité, les grossistes informent leurs partenaires sur l'évolution des prix et le choix des spéculations à acheter. Ils assurent également les fonctions de stockage de masse, de transport et de distribution en aval aux détaillants, aux grossistes des autres régions du Mali (Mopti, Tombouctou...) et à l'exportation (Burkina Faso, Niger, Côte d'Ivoire).

🔗 *Transformateurs*

Dans l'hinterland de Koutiala, on note la présence de 5 minoteries. Celles-ci jouent un rôle de transformation. Ils achètent le maïs aux producteurs qu'ils transforment en brisures. Il existe divers types de brisures qui sont écoulés sur le marché par les détaillants et/ ou les minoteries elles-mêmes

🔗 *Consommateurs*

C'est le dernier maillon de la filière "agricole". Ils supportent les divers coûts liés à la commercialisation des produits agricoles. Beaucoup de fois, une seule et même personne peut jouer plusieurs fonctions dans

≡ *Éleveurs et emboucheurs*

C'est le premier maillon de la chaîne de commercialisation. Ils font l'élevage pour le prestige et/ou pour la vente (emboucheurs). Les emboucheurs de bovins sont pour la plupart des « fonctionnaires » ou des cadres de la CMDT. Certains éleveurs et agriculteurs ont commencé cette activité depuis quelques années avec des facilités offertes par les banques (OIKOCREDIT) et sous l'encadrement des services techniques de l'ETAT. L'élevage des bovins est l'apanage « exclusif » des hommes tandis l'embouche de petits ruminants est pratiquée aussi bien par les hommes que par les femmes. Les femmes représentent environ 30 % des emboucheurs ovins (Bilan CMDT).

≡ *Intermédiaires de l'élevage*

Dans la filière leur fonction est essentiellement l'intermédiation. Ils n'ont pas de bétail, mais ils fixent les « règles » du jeu sur le marché. Ils vendent aux rôtisseries et aux bouchers. Ils approvisionnent également les exportateurs de bétail.

≡ *Bouchers/ Rôtisserie/ Laiterie*

Ce maillon se ravitaille soit auprès des éleveurs/emboucheurs soit auprès des intermédiaires. Ils abattent les animaux et vendent leur viande aux consommateurs. Les peaux sont vendues aux négociants de peaux et cuirs qui les exportent vers l'Europe et vers des pays anglophones (Ghana). Quant au lait, il est conditionné sous plusieurs formes dans des emballages (yaourt, frais, caillé sucré) par la laiterie 'Danaya nono' et redistribué aux consommateurs urbains.

≡ *Exportateurs de bétail*

Ils sont chargés de regrouper des lots de bétail achetés sur diverses foires. Ils approvisionnent les pays limitrophes (Côte d'Ivoire, Burkina Faso...).

≡ *Industriels artisans*

Le secteur artisanal se caractérise par l'existence d'un grand nombre d'associations. Actuellement il existe 24 associations recensées au niveau de la chambre de métiers de Koutiala (UAAK union des associations d'artisans de Koutiala) réparties en 39 corps de métiers.

Certains corps de métiers étaient réservés à des classes sociales (forge, cordonnier, tissage...). Ils sont de plus en plus pratiqués par d'autres pour les ressources qu'on y gagne. Les femmes sont présentes dans plusieurs corps

de métiers. Pour la savonnerie, en ville les femmes utilisent les déchets de l'usine HUICOMA tandis qu'en milieu rural elles utilisent le beurre de karité pour la fabrication de savons.

⌘ *Commerçants*

Selon l'enquête Ecoloc, le commerce est la principale activité économique de la ville de Koutiala et de l'hinterland rural (avec 45 et 41 % du revenu total). L'activité est dominée par 14 grossistes de produits agricoles identifiés lors de l'enquête. Les détaillants constituent un maillon important de la filière. Ils sont organisés en association dont le plus connu est l'ASCODEMACK (association des commerçants détaillants du marché central de Koutiala). Ses membres sont au nombre de 2309 détaillants (2003) dont 906 femmes. L'habillement et la vente d'ustensiles ménagers concentrent plus d'hommes tandis que les ventes de fruits et légumes, de tabac et d'arachide sont dominées par les femmes.

⌘ *Transporteurs et transitaires*

Le positionnement stratégique de Koutiala entraîne la naissance et le développement de certains secteurs d'activité comme le secteur du transport et du transit. À Koutiala, il existe 4 syndicats de transporteurs regroupés au sein d'une coordination locale. Les transporteurs sont au nombre de 146 dont une femme. Ils disposent de près de 300 véhicules. Ces véhicules sont composés de camions, de remorques et semi-remorques, de cars et de bus. Ils assurent le trafic de marchandises entre Koutiala et les autres villes du Mali et de l'extérieur et le trafic de personnes entre Koutiala et ces mêmes villes. Il faut en outre dire que ces véhicules servent à faire le transport mixte entre Koutiala et les foires hebdomadaires environnantes.

3.5. Evolution sur les cinq dernières années

Les superficies cultivées ont augmenté de 3,57 % sur la période 1999/ 2004 avec des baisses au cours des campagnes 2000/ 01 ; 2001/02 et 2002/2003. Cette baisse s'explique par la crise qu'a connue la filière-coton dans les zones en 99 et 2000.

Les superficies de coton ont augmenté de 18,12 % sur la même période avec une baisse en 2000 et 2002 (7,82 % et 2,97 %). La crise qu'a connue les producteurs de coton a certainement incité certains à diversifier leur source de revenu d'où la baisse des superficies de coton.

Quant aux céréales, elles suivent à peu près les mêmes tendances que le coton. Certains paysans que plus on fait de coton, l a de céréales. Cela s'explique par la rotation triennale culturale entre les céréales et le coton, le coton bénéficiant de tous les intrants pour réussir.`

Sur la même période on constate que la variation du niveau de production des céréales se fait proportionnellement à celle du coton (les années de forte production cotonnière correspondent à celles de forte production de céréales).

Les femmes occupent une grande part dans la culture de sorgho, du maraîchage et du maïs (environ 30 % de la production totale en 2003/04), quant au coton, elles occupent moins de 1 % de la production (rapport CMDT 2003-2004)

Conclusions et recommandations

Culture de rente, arboriculture fruitière et maraîchage

L'avenir des cultures céréalières et de rente est tout comme le coton tributaire des aléas climatiques. Les céréales et certaines cultures de rente (sésame, soja...) sont des sources alternatives sûres de revenu pour peu que les agricultrices et agriculteurs s'organisent.

Le maraîchage apporte une part appréciable dans les revenus générés par les exploitations familiales. A cet égard il a de beaux jours devant lui à condition de lever les contraintes majeures en amont (problème d'eau, technique) et en aval (conservation, transformation, commercialisation). Les perspectives pour le maraîchage s'appuient sur :

- Existence de marché des produits maraîchers constitué par les consommateurs de Koutiala et les exportateurs sur Mopti et en RCI.
- L'organisation de la distribution des produits qui se manifeste par un dialogue et des négociations permanentes entre les deux maillons essentiels de la filière (producteurs et commerçantes).
- Les produits maraîchers de grande consommation (tomate, chou, gombo, échalote, oignon...) sont produits en grandes quantités au même moment entraînant la chute des prix.

Élevage et production animale

Grâce à ses fonctions sociales et économiques, l'élevage continuera d'occuper la deuxième place des activités des agricultrices et agriculteurs de

l'hinterland (surtout rural) de Koutiala. Les perspectives de cette activité se reposent sur les opportunités suivantes :

- Le taux d'accroissement du cheptel de l'hinterland est estimé à 5 % par an pour les bovins et 10% par an pour les ovins-caprins. Cependant des menaces existent (absence d'espace pastoral à proprement parler, aléas climatiques diminuant les ressources pastorales).
- Multiplication des organisations professionnelles (emboucheurs, aviculteurs, marchands de bétails, bouchers, éleveurs, ...), 33 associations/coopératives (selon rapport diagnostic 2004 de la problématique pastorale 'Sahel Consult') bien imprégnées et bien engagées dans le processus de promotion de leurs activités. Toutes ses OP sont membres de l'ULFBV (union locale de la filière bétail et viande), bureau local de la filière nationale. Ces OP sont très actives dans la recherche de partenaires d'appui dans le cadre du renforcement des capacités techniques de leurs membres.
- La coopérative « Danaya Nono » est l'exemple réussi de la promotion d'un produit par la mise en place d'une unité laitière. Après les difficultés de départ, l'unité s'est développée et assure un prix incitatif aux producteurs. Des actions similaires doivent être soutenues
- Intégration agriculture/élevage, une réalité qui constitue un champ exploratoire de valorisation de la fumure (le compostage est très répandu) alternative aux engrais chimiques très coûteux. La création d'unité de production de fumure améliorée est à explorer à travers une OP.

Bois énergie, cueillette et apiculture

L'exploitation commerciale du bois énergie est surtout l'œuvre des citadins et habitants riverains des axes d'accès à la ville. Cette forme d'exploitation a pris de l'essor avec la crise du secteur coton qui a amené certains ruraux à explorer plusieurs sources de revenu. Cependant la ressource bois ne présente pas de bonnes perspectives avec le système abusif actuel d'exploitation. La démarche de la Cellule Combustible Ligneux de mettre en place des marchés ruraux de bois n'a pas tenu compte de l'expérience des acteurs dans la coupe et le commerce de bois. Ceci l'a amené à mettre en place des Marchés Ruraux de Bois en privilégiant l'existence de la ressource. De tels marchés n'ont pas fonctionné depuis leur mise en place.

Quant aux produits de cueillette, au-delà des actions d'amélioration et de promotions (karité et néré) l'avenir de ses sources demande des mesures de préservation de la ressource (arbre) menacé par les aléas climatiques, la pression démographique et l'expansion incontrôlée des superficies de coton.

Activités industrielles

Le tissu industriel afférent à la cotonculture se maintient dans la durée pour l'essor de Koutiala pourvu que cette culture continue. Dans l'hinterland rural ce sont les minoteries et les ateliers de fabrication de matériels agricoles et les métiers artisanaux qui constituent la structure industrielle.

En terme de perspectives, les opportunités existent :

Au niveau de l'hinterland urbain et rural, la situation de quasi arrêt des minoteries suite au retrait de la CMDT de l'appui aux céréales est un signe de fragilité du secteur de transformation. La prospérité des métiers artisanaux et de transformation est liée en partie à la poursuite de la cotonculture.

Commerce et transport

L'activité de commerce formel ou informel est en passe de devenir la deuxième activité secondaire des agricultrices et agriculteurs dans la ville de Koutiala, dans l'hinterland urbain et l'hinterland rural grâce au flux d'argent provenant de la vente du coton et des salaires des ouvriers des usines dépendantes. Ce flux a considérablement « monétarisé » les relations sociales qui, jadis étaient basées sur les valeurs de partage et de solidarité. La consommation de biens divers a augmenté et avec elle l'expansion de l'activité commerciale. Les opportunités d'avenir de ce secteur sont :

- La croissance démographique dans l'hinterland et l'immigration corollaires d'accroissement des besoins et de la consommation.
- L'existence de marchés de transaction importants constituée par la ville de Koutiala
- Existence d'un réseau routier important
- Existence d'équipements marchands et de parcs automobiles.

Les BTP et autres prestations de services

Le secteur du bâtiment avec les petits métiers afférents (menuiserie métallique et bois, quincaillerie...) Connaît un essor important dans la ville de Koutiala. Les perspectives pour ce secteur reposent sur les mêmes opportunités que le commerce et transport.

Bibliographie

- 1) Résultats des enquêtes 1-2-3
- 2) Schéma d'aménagement et de développement du cercle de Koutiala
- 3) Plan quinquennal de développement économique, social et culturel du cercle de Koutiala
- 4) Rapports de campagne de la CMDT de 1999 à 2004
- 5) Rapports annuels de la DRAMR de Sikasso
- 6) Rapports annuels SLACAER
- 7) Rapports ateliers de planification de jèkasy 1
- 8) Schéma directeur d'aménagement, d'urbanisme de la localité de Koutiala et environs
- 9) Dynamique des exploitations familiales de Loïc Barbedette
- 10) Prix, produits et acteurs CIRAD et autres
- 11) Rapports de l'ONG AMAPE sur l'apiculture
- 12) Rapports OMA (observatoire du marché agricole)

Infrastructures routières et économie des transports

Introduction	40
1. Les infrastructures routières à Koutiala et son hinterland	41
1.1. Aperçu du réseau routier du Mali	41
1.2. Les infrastructures routières de l'hinterland de Koutiala ..	43
2. Le transport dans l'hinterland de Koutiala	45
2.1. Le transport de marchandises et de passagers	45
2.2. Le parc de véhicules de transport	48
2.3. Le transport induit par l'activité coton	49
2.4. Les activités induites du transport	50
Conclusions	50
Bibliographie	51

Introduction

Ce thème sur les infrastructures routières et l'économie des transports à Koutiala et son hinterland est l'un des 7 (sept) thèmes retenus pour l'étude Ecoloc de Koutiala, la première du genre, dans ce contexte de décentralisation, au Mali. Il faut signaler que cette étude s'appuie sur des enquêtes 1-2-3 dont les résultats constituent la pierre angulaire des thématiques retenues.

Du point de vue méthodologique, le travail a consisté à la revue documentaire, ainsi qu'à des enquêtes complémentaires. La revue documentaire a d'abord porté sur les études financées par la Banque Mondiale, sur les transports en Afrique Subsaharienne (coût du camionnage, estimation de parcs de véhicules, mobilité urbaine, transport non motorisé, etc.) qui ont permis de constituer les premières données statistiques, plus fiables, sur les effectifs du parc de véhicules de transport du Mali. Ensuite, les résultats de l'étude pour un camionnage plus efficace au Mali¹ et des mémoires de fin d'études ont été aussi exploités.

Ces études ponctuelles qui montrent une photographie du phénomène (aspect statique) ont été complétées par d'autres données collectées auprès des services techniques tels que la DNT (Direction nationale des transports) à Bamako, la DRT (Direction régionale des transports) à Sikasso, l'ONT (Office national des transports) à Koutiala et le service des TP (Travaux publics) à Koutiala.

Quant aux enquêtes complémentaires, elles se sont déroulées essentiellement sous forme d'entretiens et d'interviews auprès des acteurs du transport à Koutiala qui sont les syndicats des transporteurs et entreprises de transport.

Les données issues de la revue documentaire et des entretiens auprès des acteurs ont été complétées par les statistiques collectées par des enquêtes qui constituent une bonne base d'appréciation de la demande de transport à Koutiala.

Pour apprécier l'importance des infrastructures routières et le poids de l'économie des transports dans l'économie locale de Koutiala, la présente étude thématique aborde successivement:

- les infrastructures routières à Koutiala et son hinterland (en passant d'abord par une présentation générale pour l'ensemble du pays) ;
- le transport à Koutiala et son hinterland, en termes d'offre et de demande de transport.

¹ GREAT a exécuté cette étude commanditée par BIMAN- SARL en 2002.

1. Les infrastructures routières à Koutiala et son hinterland

Avant d'examiner le réseau routier à Koutiala et son hinterland, il sera d'abord procédé à une brève présentation du maillage routier dans sa totalité au plan national. Cela permet de mieux appréhender la réalité de l'hinterland de Koutiala, objet de la présente étude.

1.1. Aperçu du réseau routier du Mali

Le mode de transport le plus important au Mali est la route, soit 83 % du transport total. C'est aussi le seul qui existe dans l'hinterland de Koutiala. Le réseau routier du Mali comprend environ 15000 km de routes nationales² réparties en routes bitumées, routes en terre moderne et pistes améliorées. Ces routes représentent une des 4 catégories de la classification des routes actuelles dont les textes ont été adoptés en 2004, à savoir :

- RN (Routes nationales) : 14102 km
- RR (Routes régionales) : 7052 km
- RL (Routes locales) : 3701km
- RC (Routes communales) : 28929 km.

La répartition du linéaire routier, selon cette classification administrative, est donnée dans le tableau suivant :

Tableau n°1. Répartition du linéaire routier au Mali

	Nombre de routes	Linéaire (km)
RN	44	14 102
RR	40	7 052
RC	833	38 929
RL dont:	3 701	38 941
✓ Communes rurales	3 189	37 302
✓ Communes urbaines	532	1 639
Total général	4 618	99 024

Source : BIMAN, Etude de la classification du réseau routier, novembre 2003.

Un réseau prioritaire de 8400 km a été défini pour maintenir le service à un niveau satisfaisant, compatible avec l'importance du trafic. Aussi, dans le cadre d l'exécution du Programme sectoriel des transports (PST), le secteur routier s'est vu assigné les objectifs suivants :

- entretenir périodiquement ou réhabiliter 749 km de routes revêtues
- entretenir couramment tout le réseau revêtu

² Ministère des Transports publics et des Transports ; 5 Mai 1994. « Projet Sectoriel des Transports _ Rapport d'évaluation », Bamako.

- entretenir périodiquement ou réhabiliter 1353 km de routes modernes en terre
- entretenir couramment les pistes améliorées
- entretenir ponctuellement le reste du réseau prioritaire
- construire 272 km de routes et 567 km de pistes rurales
- acheter du matériel d'entretien courant et acquérir 4 bacs.

Sur le plan institutionnel, la gestion du réseau routier au Mali est assurée par la Direction nationale des routes (DNR) – en remplacement depuis 2002 de la Direction nationale des travaux publics, l'Autorité routière (AR), la Cellule des transports routiers d'urgence (CETRU), l'Agence d'exécution des travaux d'entretien routier (AGEROUTE).

Créée par la loi n° 02-057 du 16 décembre 2002, la DNR a un statut de service central avec pour mission d'élaborer la politique nationale dans le domaine des routes et des ouvrages d'art et d'assurer la coordination et le contrôle des services et organismes publics et privés qui concourent à la mise en œuvre de cette politique. A cet effet, elle est chargée, d'après le Décret 03-08/P-RM du 13 Février 2003 de :

- l'élaboration de la réglementation, en matière de conception, d'exécution et de contrôle des études et des travaux routiers et le contrôle de son application
- la préparation des projets de programmes et de plans d'actions
- la participation à la conception et à la mise en œuvre de projets d'infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et fluviales
- la fourniture d'un appui conseil aux collectivités.

Contrairement à la DNR, la Cellule des travaux routiers d'urgence et l'Autorité routière sont des services rattachés. La CETRU est chargée de l'exécution des travaux d'aménagement sommaire nécessaire, pour l'utilisation de site de desserte d'urgence, de la réparation des dommages causés aux routes et aux ouvrages d'art, par les intempéries et les calamités et l'exécution des travaux d'entretien du réseau routier non assurée par les entreprises privées. L'Autorité routière, quant à elle, est un organisme autonome chargé du financement de l'entretien du réseau routier et des voies urbaines aménagées et de toute prestation de service liée à l'entretien routier.

L'Agence d'exécution des travaux d'entretien routier (AGEROUTE), dont l'étude de création est en cours, sera chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'entretien routier. Avant qu'elle ne soit opérationnelle, ses missions sont assurées par l'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public (AGETIPE), l'Agence d'exécution de travaux d'infrastructures et

d'équipement rural (AGETIER) et en partie par les collectivités décentralisées.

1.2. Les infrastructures routières de l'hinterland de Koutiala

Le réseau routier de la localité de Koutiala comprend le réseau de routes classées et de routes non classées (qui désignent les voies qui ont été réalisées par la CMDT). Les routes et pistes existantes sur les différents supports cartographiques ont permis de délimiter une longueur totale de 4505 km. On obtient, effectivement, les données suivantes, pour l'hinterland :

- routes nationales : 356 km
- pistes entretenues : 429 km
- pistes saisonnières : 3720 km.

Les principaux corridors routiers de l'hinterland de Koutiala sont :

- Bamako – Sikasso – Abidjan, route bitumée longue de 1225 km, dont 470 km au Mali (de Bamako à Sikasso). Ce corridor est le plus important du Mali, avec près de 81% du trafic total international et 93% du trafic total routier international, en 2000.
- Bamako – Kouri – Lomé (route bitumée longue de 1967 km, dont 612 km au Mali.

Par contre, l'arrière-pays, vers l'Ouest (jusqu'au Bani) et vers l'Est et le Sud-Est (vers San et Yorosso), est desservi par un réseau routier constitué surtout de pistes saisonnières qui convergent vers les deux routes nationales déjà citées, au niveau de Koutiala.

Pour une superficie totale de l'hinterland de Koutiala estimée à 9478,48 km², la densité routière y est de 47,53 km / 100 km². Le réseau est donc très dense, par rapport à la moyenne du pays qui n'est que de 1,04 km / 100 km². Cependant, cette bonne densité doit être relativisée quand on sait que près de 83% de ces infrastructures routières sont des pistes saisonnières, c'est-à-dire des voies en très mauvais état en général, et surtout impraticables, en hivernage. C'est ainsi qu'on n'obtiendrait que 8,28 km / 100 km², si l'on ne prenait en compte que des routes nationales ; et 3,79 km / 100 km², en y ajoutant les pistes entretenues. Cette dernière valeur est très proche de la densité routière de la CEDEAO (3,1 km / 100 km²) et de celle du continent africain, en général (4,7 km / 100 km²). La carte n°1 montre ce maillage de l'espace de Koutiala et son hinterland.

Le financement de l'entretien routier demeure l'un des problèmes les plus brûlants dans l'hinterland, à cause de ses coûts très élevés, par rapport à l'enveloppe allouée par l'Etat. Par exemple, pour un budget prévisionnel de 600 millions de francs cfa, 290 millions seulement ont été dégagés, pour l'année 2005, soit un taux de décaissement de 48%. Les besoins étant pressants dans toutes les communes, en termes de construction, d'entretien et ou de réhabilitation de routes, il se pose un problème réel d'arbitrage pour pouvoir faire face à cette situation. Cette situation est aggravée par le retrait de la CMDT (Compagnie malienne pour le développement des textiles) de l'entretien des pistes dans l'hinterland.

Dans ce contexte, l'intercommunalité devient une nécessité pour discriminer les priorités de développement, en matière d'infrastructures routières, priorités à mettre en concordance avec celles de la CETRU, chargée spécifiquement des travaux sur les voies prioritaires.

Aussi, l'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT) peut-elle aussi être perçue comme une alternative dans la réhabilitation et l'entretien des routes de l'hinterland de Koutiala. En effet, créée par la Loi n°00-042 du 07 juillet 2000, l'ANICT est un établissement public national qui gère les subventions affectées à la réalisation des investissements communaux dont l'initiative revient à ces collectivités territoriales. Chaque investissement financé par l'ANICT est accompagné d'une contribution des communes qui sont les maîtres d'ouvrage. Le Tableau suivant illustre la participation financière des populations aux réalisations d'infrastructures rurales dans le cercle de Koutiala.

Aujourd'hui, c'est donc la participation des populations à leur propre développement qui constitue un atout majeur pour la gestion des infrastructures routières. Cette participation est surtout mise à contribution pour la réhabilitation de tronçons de pistes qui, sous l'effet du ruissellement, finissent par être impraticables, pouvant provoquer la rupture du trafic ou la réparation d'un ouvrage d'art de fortune qui cède ou encore la construction de pistes rurales pour transporter le coton bord champ. Les initiatives locales peuvent être appuyées par l'octroi de matériels et équipements collectifs.

Dans la ville de Koutiala, la participation des populations a consisté en la construction de ponts (à Sogombougou) et à l'aménagement de caniveaux (à Koulikoro, Médina Coura et surtout le collecteur de Hamdallaye).

2. Le transport dans l'hinterland de Koutiala

La gestion du secteur des Transports est assurée, au plan institutionnel, par:

- la Direction nationale des transports (DNT)
- le Conseil malien des chargeurs.

Au plan organisationnel, les acteurs du secteur (transporteurs, chargeurs, transitaires et auxiliaires de transport) sont regroupés en syndicats, associations et fédérations, dont:

- l'Union nationale des coopératives des transporteurs routiers du Mali (UNCTRM)
- le Syndicat des transporteurs routiers, urbains et interurbains du Mali (SYNTRUI)
- le Syndicat autonome des transporteurs internes, inter-Etats et des maliens de l'extérieur (SATIME)
- le Syndicat autonome des transporteurs pour la réinsertion des maliens de l'extérieur (SATRME)
- le Syndicat des transporteurs interurbains pour l'intégration africaine au Mali (STRIAM)
- le Syndicat pour le transport international (STI)
- le Syndicat des entreprises de transports (SET).

L'activité du transport dans l'hinterland a été analysée dans le présent rapport surtout en terme de transport de marchandises plutôt que de transport de passagers, lequel peut être facilement estimé à partir du parc de véhicules de cars et mini-cars.

2.1. Le transport de marchandises et de passagers

Le secteur de transport de marchandises du pays comprend un segment national (rural et interurbain) et un segment international (inter-Etats et de transit) que l'on retrouve à Koutiala où l'activité porte sur deux types de transport:

- celui de la CMDT axé sur la collecte du coton, l'approvisionnement en intrants agricoles des zones de production et l'écoulement des produits semi-finis et/ou finis vers les lieux de commercialisation ou les ports
- le transport international et le transit liés à sa situation géographique.

Le segment de transport rural s'effectue dans les zones rurales et porte sur:

- la collecte des produits agricoles des champs aux villages (ou zones de dépôts) et inversement pour les intrants agricoles et les denrées de

première nécessité. Ce type de transport s'effectue sur de très courtes distances (inférieures à 10 km)

- le drainage des produits agricoles des villages (ou zones de dépôts) vers les marchés de consommation et les usines de transformation, et inversement pour les intrants agricoles et les denrées de première nécessité. Ce type de transport s'effectue sur de courtes distances (inférieures à 100 km).

Des résultats des enquêtes Ecoloc, on retient que la distance moyenne, par rapport au lieu de production, varie entre 5 et 14 km. De même, la demande de transport la plus forte se trouve dans le milieu rural, surtout avec celui du bord champ (52%), suivi de l'hinterland urbain (24%) et du marché local (10%). La proportion forte de la commercialisation bord champ est due principalement à la culture de coton dont le ramassage bord champ par la CMDT est un honneur et une fierté pour le paysan.

Le segment de transport interurbain s'effectue entre les agglomérations urbaines et concerne le transport des produits agricoles des sites de production ou des usines de transformation vers les marchés de consommation ou de commercialisation et inversement pour les intrants agricoles et les denrées de première nécessité. Ce type de transport s'effectue sur des moyenne et longue distances (100 km et plus).

Le segment de transport international concerne le transport de marchandises entre deux pays à bord d'un véhicule franchissant une frontière terrestre. Il peut être décomposé en segment inter-Etats et segment de transit international. Le segment de transport inter-Etats est un transport international où l'origine et la destination des marchandises se trouvent dans l'un ou l'autre état. Ce segment concerne le transport des produits d'importation et d'exportation entre le Mali et les pays voisins. Le segment de transport en transit international concerne la traversée d'un territoire étranger (ou d'une zone portuaire) qui n'est ni l'origine ni la destination finale de la marchandise. Ce dernier segment concerne essentiellement le transport des produits d'importation et d'exportation entre le Mali et les pays d'outre-mer via les ports maritimes des pays côtiers traversés.

Dans la pratique, il n'y a pas de spécialisation des transporteurs par type de trafic. Ils associent généralement les transports international et national pour augmenter leur production annuelle et rentabiliser leurs opérations.

Même si les données existantes à l'ONT ne sont pas suffisantes pour une estimation du volume de transport de marchandises, la position géographique de Koutiala qui fait de la ville un carrefour de voies de communication augure d'un trafic très dense et d'échanges très intenses. La

présence de 7 (sept) stations d'hydrocarbures sur l'artère principale, qui est en même temps la continuité de la route nationale 10, en constitue un élément indicatif.

Les comptages de véhicules qui sortent sur les axes de sortie de Koutiala ont donné les résultats suivants (Tableau 3).

Tableau n°2. Intensité estimée du trafic hebdomadaire à partir de Koutiala

	Remorque	Semi-remorque	Mini-car	Total
Ségou – Bamako (Sortie de Wolobougou)	472	94	168	734
Sikasso – Koury – Bobo (Sortie PKA 11)	296	52	156	504
San – Mopti – Gao (Sorte de San)	58	35	56	149
Total	826	181	380	1 387

La fréquentation des routes nationales 10 et 11 est tellement forte à Koutiala, que le trafic ne désemplit pratiquement pas. En effet, la desserte de Ségou et de Bamako, via la Commune de Koutiala, draine un effectif élevé de véhicules gros-porteurs. Par ailleurs, comme il a été spécifié dans la détermination de l'hinterland, la plate-forme de desserte des différents marchés se trouve être la ville de Koutiala.

Par ailleurs, dans l'hinterland de Koutiala, il existe d'autres segments de transport non moins importants qui peuvent être estimés à partir des données du trafic national de marchandises. Il s'agit des produits d'importations et d'exportations, en provenance des ports d'Abidjan et de Lomé. Certes, le transport de marchandises du port d'Abidjan à Bamako passe par Bougouni, mais la desserte du chef-lieu de la 4^{ème} région administrative du pays, Ségou, par la route nationale 10, de Koutiala reste la plus importante. Donc, on peut retenir qu'une forte proportion du poids de ce trafic concerne la ville et son hinterland.

Les transports internationaux sont estimés à 23% du trafic. Il faut ajouter que le transport des voyageurs est assuré à 77,3% par les routes.

Du point de vue de la demande de transport, des études montrent que celle-ci est essentiellement le fait des commerçants (55% de la demande totale), suivis des agriculteurs (18%) et des transporteurs eux-mêmes (10%).

Au chapitre du transport de passagers, le développement du secteur est allé de pair avec la constitution de véritables entreprises de transport au détriment des transporteurs individuels jadis dominants. Ainsi, les entreprises comme Bittar – Trans, Bani – Transport et autres opèrent à Koutiala et dans son hinterland. Le sous-secteur du transport par bâchés ou camionnettes et celui des taxis (9/10 places) reste l'apanage des transporteurs informels. La carte n°2 montre la répartition des marchés dans l'hinterland de Koutiala, avec les différents axes de circulation.

Enfin, il faut ajouter que l'activité du transport dans l'hinterland de Koutiala, au dire des acteurs, connaît des problèmes majeurs, pas toujours spécifiques à la zone, entre autres:

- la forte pression fiscale
- le manque de financements du secteur par les banques
- la concurrence qui, bien que légale, contribuerait à une sorte de monopole des propriétaires de parc de véhicules avec la disparition de propriétaires d'un ou deux véhicules
- l'état des routes et leur insuffisance
- les trop nombreux contrôles aux postes
- les ralentisseurs communément appelés "gendarmes couchés" qui éprouveraient énormément le système de freinage des véhicules poids lourds.

2.2. Le parc de véhicules de transport

Même s'il ne porte que sur 3 ans d'observations, le parc est dominé par les tracteurs routiers et les semi-remorques qui constituent la majeure partie du parc à Koutiala, soit plus de 80% de l'ensemble. La combinaison des tracteurs, remorques, semi-remorques et citernes, qu'on appelle gros porteurs représente entre 83 et 88% du parc, sur les 3 années. Ce qui montre l'importance du trafic sur les corridors internationaux, car, il s'agit de transport de frets à partir des ports de Lomé et surtout d'Abidjan. En effet, les enquêtes ont montré que ce sont ces véhicules poids lourds qui sont exploités sur lesdits corridors.

Après les gros porteurs, ce sont les mini-cars de 20 places et plus qui occupent la deuxième position du parc, près de 6%. Ensuite viennent les camions 10 tonnes (3%), les camionnettes bâchées (jusqu'à 19 places) et les camionnettes bâchées jusqu'à 20 tonnes (2%).

En effet, les camionnettes de 10 tonnes à 19 tonnes sont utilisées pour le transport des produits agricoles vers les foires hebdomadaires et les mini-

cars de 20 places et plus pour celui des personnes. La réglementation interdit le transport de marchandises et de personnes à la fois, dans un même véhicule de 10 tonnes et plus. Mais, dans la réalité, ce transport mixte demeure et l'on peut s'en rendre compte, les mercredis, la veille de la foire de Koutiala, quand ces remorques et semi-remorques débarquent les produits agricoles, après la récolte.

Suite au désengagement de la CMDT de la fonction de transport de collecte qu'elle assurait jadis par des semi-remorques appelées couramment, dans le milieu, «shèba na den» (pour désigner "la poule et ses poussins – le tracteur et son attelage), le secteur privé intervient dans les opérations de transport de la filière coton, notamment dans la phase de collecte du coton graine et surtout l'évacuation de la fibre. Les transporteurs privés qui sont des tâcherons possédant un effectif réduit de camions, viennent en appui de la CMDT. Leur parc est constitué de véhicules dont la charge utile moyenne est de 10 tonnes, d'où un chargement moyen inférieur à 9 tonnes de coton graine. Généralement, c'est un parc de véhicules très vieux. Par ailleurs, ces véhicules ne sont pas adaptés aux équipements de réception des usines, ce qui pose un problème réel de leur ravitaillement.

Au-delà de la taille du parc (marquée par une augmentation relative du nombre de véhicules), on peut retenir son ancienneté, l'ensemble des véhicules a un âge moyen de plus de 15 ans.

2.3. Le transport induit par l'activité coton

Le principal produit d'exportation agricole du Mali est le coton. Koutiala en étant une des principales zones de production est en même une zone de fortes activités de transport liées à la collecte du coton graine, à l'évacuation des graines et de la fibre de coton vers les usines et à destinations des ports d'Abidjan et de Lomé. En retour, la demande de transport porte sur les intrants agricoles et divers produits d'importation que les véhicules ramènent des ports. A défaut d'estimation précise des volumes transportés, le volume de production du coton graine est un bon indicateur de l'importance du transport induit par l'activité coton.

Quant à la l'évacuation de la fibre de coton, elle est assurée par les transporteurs privés regroupés autour d'une douzaine de syndicats qui les gèrent. Les volumes transportés pour la période 1999 – 2002 ont tourné autour de 200 mille tonnes.

2.4. Les activités induites du transport

Les enquêtes ont permis de montrer la dynamique de la ville de Koutiala, en termes de points d'activités. En ce qui concerne l'activité de transport, elle est liée en amont et en val à beaucoup d'autres activités, entre autres:

- les stations modernes d'essence (9, le long de la route bitumée) et les autres points de vente de carburant
- les hôtels et restaurants
- les garages de réparation
- le commerce de véhicules et la communication
- etc.

Sans que l'on puisse établir une relation de cause à effet, il faut admettre que les implications de l'activité du transport (transit international, transport inter-régional et transport intra-régional) sont complexes et sont à mettre en relation avec celles du coton dans l'hinterland de Koutiala.

Conclusions

Cette étude thématique a montré toute l'importance du secteur des transports, dans le développement de Koutiala et de son hinterland. La structuration de l'espace a révélé de grandes disparités en matière d'aménagement, au regard de la prédominance des pistes saisonnières. Seules les routes nationales assurent pleinement une véritable fonction de dynamique d'échanges de produits.

Compte tenu de cette prédominance des pistes saisonnières, l'essor de la zone nécessitera l'aménagement d'un important réseau routier susceptible d'assurer l'évacuation du coton et de faire jouer à Koutiala un plus important rôle dans le transport de transit de marchandises. Malheureusement, avec le désengagement de l'Etat et de la CMDT, l'entretien et la construction des routes entraînent des coûts financiers rarement à la portée des collectivités décentralisées.

La mobilisation des ressources locales, pour le développement, en général, et pour l'entretien ou la réhabilitation des routes en particulier, constitue certainement la pierre angulaire du développement dans cet espace de Koutiala et son hinterland. Il est à rappeler que ce secteur des transports peut générer aussi des ressources, avec la position géographique de la ville de Koutiala, en termes de droits et taxes versés par les transporteurs et d'activités liées au mouvement des véhicules de transport.

Bibliographie

BIMAN – SARL (2002): Etude pour un camionnage plus efficace, Bamako

DNT (2001): Annuaire statistique des transports

Ministère des travaux publics et des transports (1994): Projet sectoriel des transports, Rapport d'évaluation, 5 mai

Fiscalité et mobilisation des ressources locales

Introduction.....	54
1. Inventaire des impôts et taxes locales	55
2. La Taxe de développement régional et local	55
2.1. Description	55
2.2. Analyse.....	57
3. La patente.....	62
3.1. Description	62
3.2. Analyse.....	63
4. La licence	64
4.1. Description	64
4.2. Analyse.....	64
5. La vignette synthétique	64
5.1. Description	64
5.2. Analyse.....	65
6. La taxe de marché	66
6.1. Description	66
6.2. Analyse.....	67
7. La taxe sur les sorties de véhicule.....	68
7.1. Description	68
7.2. Analyse.....	69
8. La taxe sur les débits de boissons et gargotes	70
8.1. Description	70
8.2. Analyse.....	70
9. La taxe sur les autorisations de construire	70
9.1. Description	70
9.2. Analyse.....	71
Conclusions et recommandations	73
Bibliographie	77

Introduction

Cette étude sur la fiscalité locale et la problématique de la mobilisation des ressources dans la commune de Koutiala a pour objectifs, d'une part d'étudier la fiscalité locale et son rendement, de l'autre de voir dans quelle mesure de nouveaux créneaux porteurs pourraient être mis à contribution pour renforcer l'autonomie financière des collectivités locales.

Les problèmes de la fiscalité locale en Afrique sont généralement le fait d'un insuffisant rendement des impôts et taxes locales. En effet, les études sur les économies locales montrent qu'il est possible de multiplier par trois les ressources locales sans augmenter le niveau de prélèvement local. C'est donc du côté de l'amélioration du rendement des taxes existantes qu'il convient de mettre l'accent, plus que sur la création de nouvelles taxes et impôts locaux. Sans exclure la création de nouvelles taxes, cette étude met donc l'accent sur le rendement des impôts existants. La possibilité de création ou non de taxes sera également appréciée.

La présente étude se propose donc dans un premier temps d'évaluer le rendement de la fiscalité locale de la commune de Koutiala. A cet effet, la chaîne fiscale de certains impôts et taxes sera analysée à partir de l'assiette, de l'émission et du recouvrement. Cette démarche permettra :

- d'évaluer l'assiette telle que déterminée par la commune ;
- de déterminer l'écart au niveau de l'émission en analysant les performances réalisées dans la liquidation de l'impôt ;
- de rechercher le taux de recouvrement de l'impôt et d'en expliquer les causes.

L'accent sera mis sur les impôts et taxes les plus pertinents car ayant des répercussions directes sur la fiscalité municipale. Il s'agit de la Taxe de développement régional et local (TDRL), des patentes et licences, de la vignette synthétique, des taxes perçues au niveau du marché, de la taxe sur la sortie des véhicules, des taxes sur les débits de boisson et gargotes et de la taxe sur l'autorisation de construire.

Dans un second temps, il sera expliqué les différents dysfonctionnements relevés tout au long de la chaîne fiscale ainsi qu'une évaluation du rendement potentiel de chaque impôt et taxe.

Enfin, un certain nombre de recommandations visant à améliorer le rendement fiscal de Koutiala, seront proposées telles que les mesures à prendre pour améliorer le système fiscal et la mobilisation des ressources à Koutiala.

1. Inventaire des impôts et taxes locales

Au Mali, la loi n° 93-008 du 11 février 1993, déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, reconnaît, dans son article 1^{er}, la personnalité morale et l'autonomie financière aux collectivités territoriales. L'autonomie financière est la situation d'une collectivité disposant d'un pouvoir de gestion de ses recettes et de ses dépenses regroupées dans un budget. Pour être complète, l'autonomie financière suppose l'existence de ressources propres à la collectivité.

Pour y parvenir, l'Etat a transféré certains impôts et taxes aux communes. Ces impôts et taxes sont prévus par le Code Général des Impôts (CGI) ou institués par la délibération du conseil communal.

Dans le cas de la commune urbaine de Koutiala, objet de notre étude, l'analyse portera essentiellement sur:

- la Taxe de développement régional et local (TDRL)
- les contributions de patente
- les contributions de licence
- la vignette synthétique
- la taxe de marché
- la taxe sur les sorties de véhicule
- la taxe sur les débits de boisson et gargotes
- la taxe sur les autorisations de construire.

Pour chacun desdits impôts, nous analyserons toute la procédure, à savoir : l'assiette, l'émission et le recouvrement. Nous ne manquerons pas d'évoquer les différentes difficultés liées à la mobilisation de ces recettes. Des ébauches de solutions seront également données pour améliorer les ressources communales, afin de relancer le développement communal.

2. La Taxe de développement régional et local

2.1. Description

La TDRL a été instaurée en 1960 par le Code Général des Impôts. Elle a donc existé concomitamment avec l'impôt per capita. Ce dernier impôt, institué par les colons, a longtemps survécu (sans base légale) pour n'être finalement aboli qu'en 1992. Les recettes qu'il générerait servaient à alimenter directement les caisses de l'Etat.

La TDRL, comme son nom l'indique, est destinée au développement régional et local. Toutefois, elle ne joue pas son rôle actuellement à Koutiala, puisque ses recettes servent intégralement à financer le fonctionnement de la commune et non les investissements, ce qui explique d'ailleurs en partie les problèmes de recouvrement que connaît la commune avec cette taxe. En effet, la population ne voit pas la pertinence de cette taxe puisque la destination prévue par la loi n'est pas respectée, créant du coup un manque de confiance chez les administrés, qui se solde par un refus de paiement.

Aux termes de l'article 289 du Code Général des Impôts : «La taxe de développement régional et local est due pour l'année entière par toutes les personnes âgées de plus de 14 ans, résidant au Mali au 1er janvier de l'année d'imposition ou y fixant leur résidence dans le courant de l'année d'imposition.» Certaines personnes comme les hommes de troupe, les indigents, les élèves et étudiants, etc., en sont exemptés.

Selon l'article 294 du CGI, le taux de la TDRL est de 2'500 fcfa dans la commune urbaine de Koutiala, avec une marge de manœuvre de plus ou moins 25%. Ainsi, en 2003, une délibération communale a abaissé la TDRL à 1'875 fcfa, dans le dessein d'inciter davantage de citoyens à s'en acquitter, car le taux de recouvrement avoisinait les 1%. Malheureusement, cette mesure n'a pas eu l'effet escompté.

Assiette

En matière de TDRL, l'essentiel du travail doit être fait par le conseil communal ou l'administration. En fait, selon la loi, avant la période d'imposition qui commence le 1^{er} janvier de l'année, l'administration communale procède à un recensement général de toute personne imposable installée sur son territoire. Cela suppose la mise en place d'une équipe dotée de moyens matériels suffisants. Ce travail, une fois fait, aboutira à l'établissement de deux types de rôles : un rôle nominatif dans lequel seront consignés les noms de tous les contribuables retenus pour l'imposition et un deuxième rôle, numérique, dans lequel on retrouvera le nombre d'imposables par famille et les montants dus par famille. Les deux rôles sont soumis à l'approbation du conseil communal et signés par le maire.

Emission

Par ses soins, le maire transmet les deux rôles au préfet, qui les remet au service des impôts pour analyse, vérification et éventuellement corrections. Ce travail terminé, les rôles sont retournés au préfet pour les soumettre à l'approbation du gouverneur de la région, qui les rend exécutoires par un arrêté. C'est cet arrêté qui autorise le recouvrement de la taxe.

Recouvrement

Au titre de la loi n°00-044 du 07 juillet 2000 déterminant les ressources fiscales des communes, des cercles et des régions, le recouvrement de la TDRL est assuré par les régisseurs recrutés à cet effet. Les recettes de la TDRL sont réparties comme suit :

- 80% pour la commune
- 15% pour le cercle
- 5% pour la région

2.2. Analyse

Assiette

Les données utilisées par la Mairie pour déterminer l'assiette de la TDRL sont les chiffres issus du dernier recensement administratif de 1998. Ce recensement est effectué tous les 10 ans, le prochain devrait donc avoir lieu en 2008. Le nombre d'imposables pour les années 2002 à 2005 est estimé comme suit:

Tableau 1. Nombre d'imposables pour la TDRL (2002-2005)

	2002	2003	2004	2005
Nombre d'imposables	24 064	27 118	28 894	30 346

Source : Régisseur des recettes de Koutiala

Ces chiffres sont bien en-deça de la réalité, quand on connaît l'importance de l'immigration dans cette ville aux carrefours du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du reste du Mali. C'est pourquoi nous nous sommes livrés à un petit exercice d'estimation à l'aide des recensements administratifs de 1976, 1987 et 1998 et de la formule qui permet de calculer l'accroissement d'une population.

Dans le tableau ci-dessous, nous trouvons les chiffres correspondant à la population de Koutiala (sans les 11 villages indexés à la ville de Koutiala en 1999) par tranche d'âge et pour les années 1976, 1987, 1998 et 2004. Nous nous sommes servi des chiffres donnés par les recensements administratifs de 1976, 1987 et 1998 pour extrapoler et estimer des chiffres pour l'année 2004.

Nous avons estimé la population de la commune urbaine de Koutiala en 2004 à 95'320 habitants, à raison d'un taux de croissance d'environ 3%. A l'intérieur de cette population, nous pouvons ensuite dégager la tranche des

15-60 ans, imposables pour la TDRL. Cela donne approximativement 42'450 habitants. Nous sommes donc bien au-delà des chiffres utilisés par la mairie de Koutiala pour établir les émissions.

Emission

a) Base d'émission

Les rôles sont déterminés sur la base du dernier recensement administratif, qui date de 1998. Une tentative de mise à jour est toutefois faite chaque année par le bureau de recensement de la mairie. En effet, chaque famille koutialaise est tenue de se présenter à la mairie avant le mois d'octobre pour mettre à jour son carnet de famille. À partir de là, l'employé communal révise les dossiers. Si les familles ne se présentent pas, il effectue lui-même certains changements dans le dossier, notamment les dégrèvements d'office. Tout cela se fait manuellement et par une seule personne, ce qui représente beaucoup de travail et surtout beaucoup de potentiel d'erreurs.

C'est donc surtout le manque de moyens de la Mairie qui est à la source des biais au niveau de l'émission. Les agents n'ont pas les moyens d'effectuer un recensement chaque année et tentent de mettre à jour leur base de données, mais les chiffres qu'ils utilisent sont loin de la réalité.

b) Circuit d'approbation des rôles

Une fois établis, les rôles font l'objet d'un circuit administratif d'approbation très lent. En effet, il faut qu'ils soient étudiés à l'échelon local, puis acheminés au niveau régional où ils seront réétudiés puis approuvés par le gouverneur. Beaucoup de rôles ne reviennent pas au service de la perception à l'issue de ce long circuit.

De plus, les rôles sont bel et bien vérifiés par le préfet et le sous-préfet, mais ceux-ci se limitent à vérifier l'exactitude des totaux qu'on leur présente, sans entrer véritablement dans les dossiers. Les rôles qui parviennent enfin à la perception sont souvent distribués avec un délai de mise en recouvrement déjà caduc. Les pénalités issues de ce « retard » de paiement sont mal perçues par le contribuable. Ce qui ne fait qu'exacerber le sentiment d'injustice.

c) Rôle nominatif et rôle numérique

Le rôle se présente sous deux formes, le rôle numérique et le rôle nominatif. Seul le rôle numérique est envoyé aux services des impôts et de la perception. Le rôle numérique est représenté sous forme de tableaux (TDRL,

taxes assimilées, taxe voirie) par quartiers. Le rôle nominatif est effectué par famille et se trouve au nom de chaque chef de famille. Un récapitulatif manuscrit existe pour chaque quartier, mais seulement avec le nombre de chefs de familles qui habitent le quartier. Chaque chef de famille reçoit un « avertissement d'impôt » sur lequel figure son total à payer pour chaque taxe et impôt (TDRL, armes, bétail, voirie).

d) Rôles émis par la mairie pour la période 2002-2005

Le tableau ci-dessous contient les rôles tels qu'ils ont été arrêtés pour les années 2002 à 2005.

Tableau 2. Rôles 2002-2005 pour la TDRL et autres taxes assimilables

	2002	2003	2004	2005
TDRL	(taux 2500)	(taux 1875)	(taux 1875)	(taux 1875)
Nombre d'imposables	24 064	27 118	28 894	30 346
Montant	60 160 000	50 846 250	54 176 250	56 898 750
Taxe bétail				
Ovins-caprins (50f)	2746	1 604	1 733	1 803
Asins (100f)	691	1 078	1 131	1 197
Bovins(250f)	2324	2 781	2 951	2 861
Equins (800f)	24	4	20	12
Montant	806 600	886 450	953 500	934 700
Taxe armes (5000f)				
Nombre d'armes	93	93	91	122
Montant	465 000	465 000	455 000	610 000
Taxe voirie (2000f)				
Nombre de familles	8 150	8 492	8 582	8 771
Montant	16 300 000	16 984 000	17 164 000	17 542 000

Source : Régisseur des recettes de Koutiala

Recouvrement

L'analyse du tableau des recouvrements des années 2002 à 2005 montre un faible taux de recouvrement des impôts directs au niveau de la commune urbaine de Koutiala, faible taux qui s'explique par plusieurs raisons :

- en général, les communes reconduisent les données des années précédentes. De même, elles ne maîtrisent pas les mouvements de population au sein du territoire communal. Les rôles sont donc envoyés parfois à des gens qui ne sont plus là alors que d'autres, nouveaux arrivants, ne sont pas recensés ;
- les administrés refusent de payer cette taxe car ils n'en comprennent pas l'utilité ;

- les élus communaux ne sont pas prêts à harceler les contribuables qui sont aussi leurs électeurs, d'où une difficulté dans le recouvrement de cette taxe.

Tableau 3. *Recouvrement 2002-2005 de la TDRL et autres taxes assimilables*

	Emission	Part communale	Recouvrement	Taux de recouvrement
2002				
TDRL	60 160 000	48 849 920	1 229 775	3%
Taxe voirie	21 035 776	21 035 776	4 823 776	23%
Patente	125 457 556	74 274 533	74 356 476	97%
Taxe bétail	806 000	645 280	10 775	2%
Taxe armes	465 000	372 000	30 000	8%
	207 924 332	145 177 509	80 450 802	55%
2003				
TDRL	508 469 250	41 287 155	334 560	1%
Taxe voirie	21 640 082	21 640 082	4 656 082	22%
Patente	113 039 113	67 823 468	67 773 053	100%
Taxe bétail	886 450	709 160	6 140	1%
Taxe armes	465 000	372 000	9 000	2%
	644 499 895	131 831 865	72 778 835	55%
2004				
TDRL	54 176 250	43 991 115	1 125 595	3%
Taxe voirie	22 575 440	5 590 540	5 077 600	91%
Patente	128 716 402	77 229 841	70 748 327	92%
Taxe bétail	953 000	762 800	36 400	5%
Taxe armes	455 000	364 000	49 000	13%
	206 876 092	127 938 296	77 036 922	60%
2005				
TDRL	56 898 750	44 608 620	1 204 030	3%
Taxe voirie	825 605	824 605	707 635	86%
Patente	152 118 218	91 270 930	86 348 237	95%
Taxe bétail	934 700	747 760	36 765	5%
Taxe armes	610 000	488 000	26 000	5%

Source : Service de la Perception de Koutiala

Perspectives

En maintenant le taux de recouvrement à 3% tel qu'il est depuis 2004 et en utilisant les estimations que nous avons exposées au point 2.1.2 dans le paragraphe concernant la détermination de l'assiette, nous obtenons un montant de 2'387'826 fcfa de recettes pour la seule année 2004. Après application de la clé de répartition, nous obtenons une somme de 1'910'250 fcfa, constituant les recettes de la Commune si celle-ci utilisait des chiffres plus actualisés pour déterminer l'assiette de la TDRL. Cela correspond déjà

à une augmentation des recettes de l'ordre de 784'655 fcfa. Ensuite, nous pouvons appliquer des taux de recouvrement légèrement plus élevés :

Tableau 4. Projection des recettes de la TDRL au taux de 1'875 fcfa

Taux de recouvrement	Emission (42 450 imposables)	Part communale
3%	2 387 813	1 910 250
5%	3 979 688	3 183 750
10%	7 959 375	6 367 500
15%	11 939 063	9 551 250

Nous pouvons aussi réitérer les mêmes calculs en utilisant le taux de 2'500 fcfa tel qu'il est fixé pour la commune de Koutiala dans le Code Général des Impôts à l'article 294 :

Tableau 5. Projection des recettes de la TDRL au taux de 2'500 fcfa

Taux de recouvrement	Emission (42 450 imposables)	Part communale
3%	3 183 750	2 547 000
5%	5 306 250	4 245 000
10%	10 612 500	8 490 000
15%	15 918 750	12 735 000

Ce genre de calculs permet d'avoir une idée du potentiel que représente la TDRL. Ce qui permet d'outiller la Mairie dans ses réflexions sur les actions à mener ou les investissements à faire pour utiliser au mieux le potentiel que représente cette taxe.

La Mairie devra par exemple imaginer un système léger de recensement annuel, pour maîtriser les mouvements de population et disposer d'informations correctes sur le nombre de personnes imposables. Elle pourra aussi investir dans la mise à disposition de moyens matériels et humains pour permettre la collecte et la sensibilisation (agents, moyens de déplacement, carburant).

La Mairie devra aussi travailler à améliorer l'information des populations en rassemblant les contribuables pour leur montrer la pertinence de cette taxe. Il faudrait également procéder à une formation des élus et agents communaux sur ce qu'est la TDRL même. Souvent en effet, ceux-ci la recouvrent sans savoir de quoi il s'agit véritablement, ce qui ne leur permet pas d'expliquer à la population la pertinence de cette taxe.

3. La patente

3.1. Description

Les patentes et licences, tout comme la TDRL, sont des impôts cédés par le budget de l'Etat aux budgets communaux. Selon l'article 241 du CGI : « toute personne malienne ou étrangère qui exerce au Mali un commerce, une industrie, une profession, est assujettie à la contribution des patentes. » La patente est ainsi due par tous les contribuables soumis au régime du bénéfice réel. Les tarifs varient selon les activités (voir Code Général des Impôts).

La loi 00-044 sus mentionnée répartit la patente et la licence au prorata de :

- 60% pour la commune
- 25% pour le cercle
- 15% pour la région.

Assiette

La patente est assise par le service des impôts au moyen des données obtenues lors du recensement effectué chaque année à partir du mois d'octobre. L'ensemble de ces contribuables doit être inscrit sur un rôle et chaque contribuable constitue un article. Un rôle ne pouvant porter que 200 articles.

Emission

Le Service des Impôts établit deux rôles :

- un premier rôle comportant tous les contribuables de droits koutialais soumis à la contribution de la patente ou de la licence.
- un deuxième rôle (DGE) qui inscrit tous les contribuables dont la gestion relève de la Sous-Direction des Grandes Entreprises installée à Bamako. Sont concernées les entreprises dont le chiffre d'affaire annuel est supérieur à 200'000'000 de francs CFA.

L'ensemble des contribuables inscrits sur le rôle doivent en principe être émis par l'arrêté du Gouverneur. Cependant, certains problèmes comme l'absence, le dépôt de bilan ou le déménagement des contribuables peut amener une réduction du nombre d'articles au niveau de l'émission. Il est aussi possible qu'en cours d'année de nouveaux dossiers soient créés. Dans ce cas, il sera procédé à l'établissement d'un rôle supplémentaire. Après émission, les rôles reviennent au Centre des Impôts pour recouvrement.

Recouvrement

Le recouvrement de la patente et de la licence relevait du service de la Perception. Il a fallu attendre l'année 2005 pour voir le recouvrement des patentes DGE confié à la Recette des Impôts nouvellement créée. Le recouvrement des autres rôles est confié à la Perception. La commune urbaine de Koutiala détient 60% de ces recettes, mais jusqu'à présent elle n'investit pas dans la motivation des collecteurs.

3.2. Analyse

Assiette

Au cours de l'année 2004, il a été recensé 170 patentables avec une prévision de recettes de 163 millions de francs CFA.

Emission

En 2004, le 1^{er} rôle ne portait que sur 153 articles donc 153 contribuables à l'émission pour un montant de 36'250'080 fcfa. En 2005, e sont 104 articles pour un montant de 19'209'480 fcfa.

Recouvrement

Pour l'année 2005, le rôle DGE comporte 67 articles pour un montant de 136'007'465 fcfa. A titre de comparaison, le rôle DGE avait rapporté en 2004 120'000'000 de fcfa. Voyons à présent dans le tableau 9 les évolutions dans les montants émis et recouverts pour la période 2002-2005.

Tableau 6. Emission et recouvrement de la patente 2002-2005

	Emission	Part communale	Recouvrement	Taux
2002	125 457 556	76 274 533	74 356 476	97%
2003	113 039 113	67 823 468	67 773 053	100%
2004	128 716 402	77 229 841	70 748 327	92%
2005	152 118 218	91 270 930	86 348 237	95%

Source : Service des Impôts de Koutiala

Ces augmentations constatées pour 2005 s'expliquent par le changement d'équipe qui a eu lieu l'an dernier au sein du service des Impôts et corollairement, une meilleure maîtrise de la base fiscale. Les agents se déplacent maintenant systématiquement sur le terrain pour chercher la matière imposable. Toutes les entreprises sont désormais vérifiées, un

recensement est effectué et les entreprises sont imposées d'après leur chiffre d'affaires.

4. La licence

4.1. Description

Selon l'article 272 du CGI : « Toute personne ou toute société se livrant à la vente en gros ou en détail des boissons alcoolisées ou fermentées, soit à consommer sur place ou soit à emporter, est assujettie à un droit de licence, pour chaque établissement de vente. » Les tarifs sont divisés en quatre classes selon la nature des opérations. Pour Koutiala, ils sont de : 75'000, 37'500, 18'000 et 9'000 fcfa.

4.2. Analyse

En réalité, un seul établissement – Bramali – paie cet impôt à Koutiala, les autres, n'étant pas soumis au régime du bénéfice réel, sont assujettis à l'impôt synthétique. De plus, selon la loi, cet impôt n'est dû que par le contribuable qui n'a d'autres activités que la vente de boissons alcoolisées et fermentées. Les hôtels par exemple, n'ont donc pas à s'acquitter de cet impôt puisqu'ils paient déjà la taxe touristique.

Tableau 7. Recouvrement de la licence

	2003	2004	2005
Montant	75 000	75 000	75 000
Recouvrement	100%	100%	100%

Source : Service des Impôts de Koutiala

L'explication se situe donc ici à deux niveaux :

- pratiquement tous les établissements qui pourraient être assujettis au paiement de la licence sont soumis à l'impôt synthétique et donc exemptés de la licence
- la licence n'est pas recouvrable pour un établissement qui n'a pas pour principal objectif la vente d'alcool (hôtels, etc.).

5. La vignette synthétique

5.1. Description

Selon l'article 174 du CGI, cet impôt concerne les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 30'000'000 fcfa. Il regroupe les 9 impôts

présentés dans le tableau ci-dessous, qui donne également la clé de répartition. Ainsi, ce sont 11% de l'impôt synthétique qui sont reversées à la Mairie, c'est-à-dire la part de l'impôt synthétique composée par la patente et la taxe de voirie.

Les entreprises paient un montant qui varie entre 10'585 et 1'200'000 fcfa en fonction de leur chiffre d'affaires et du type d'activité.

5.2. Analyse

L'origine de cet impôt vient d'une demande émise par les transporteurs, suivis par les commerçants qui, ne tenant pas toujours de comptabilité efficace, n'arrivaient pas à s'acquitter de la patente qui leur était demandée et qui ne correspondait pas toujours à leur chiffre d'affaire réel. Un impôt forfaitaire a donc été mis en place en 1995 par le Code des collectivités territoriales, l'impôt synthétique. L'imposition se fait suivant une estimation du chiffre d'affaires, si la personne n'est pas en mesure de la fournir elle-même. C'est une manière de faire qui peut s'avérer problématique, car on peut imaginer des pressions faites sur les agents chargés d'estimer le montant dont doivent s'acquitter les commerçants pour estimer à la baisse un chiffre d'affaires afin d'obtenir une vignette à un tarif plus modéré.

Assiette

Ce sont les contribuables eux-mêmes qui se rendent au Service des Impôts avec les preuves comptables de leur droit à être imposés sous le régime de l'impôt synthétique. A Koutiala l'an dernier, il y a eu 2420 demandes.

Émission et recouvrement

Le Service des Impôts de Koutiala a émis pour le cercle les montants suivants :

Tableau 8. *Emission de l'impôt synthétique*

	Nombre de contribuables	Montant émis en fcfa
2001	1 503	37 177 000
2002	2 035	43 982 000
2003	2 230	47 014 970
2004	2 420	50 482 630

Source : Service des Impôts de Koutiala

Puisqu'il s'agit d'un impôt vendu sous forme de vignette, l'émission et le recouvrement se font de manière concomitante. Le tableau suivant permet de

connaître l'évolution 2003-2005 en matière de ventes de vignettes synthétiques par le Service des Impôts de Koutiala.

Avant l'émission, le Service des Impôts effectue une estimation du nombre de vignettes qu'elle va vendre au cours de l'année et effectue la commande. L'explication de la différence entre l'émission et le recouvrement peut donc se situer à plusieurs niveaux : estimations non fondées, estimations trop optimistes, etc. Il est très difficile de connaître le nombre de personnes qui n'ont pas acheté leur vignette, car l'on ne maîtrise pas les départs ou les arrivées de nouveaux commerçants en cours d'année.

Tableau 9. *Evolution des ventes de vignettes synthétiques pour 2003-2005*

Montant en fcfa	2003		2004		2005	
	Emission	Recouvrement	Emission	Recouvrement	Emission	Recouvrement
900 000	1	1	1	1	2	2
600 000	6	1	6	1	10	8
300 000	10	2	20	14	40	7
180 000	15	6	20	6	60	18
120 000	45	8	100	62	100	78
50 000	200	102	229	115	200	49
36 750	-	-	-	-	180	140
25 725	500	479	600	509	500	498
14 700	-	-	440	337	828	691
10 585	1080	1000	1140	1140	1000	701
Total	49 894 300	32 147 275	71 519 900	50 084 825	94 834 100	59 283 835
		86%		85%		75%

Source : Service des Impôts de Koutiala

La vente de vignettes est en augmentation constante, ce qui fait de l'impôt synthétique un impôt qui progresse chaque année suite aux efforts de formation réalisée pour les agents qui sont désormais en mesure d'expliquer à la population en quoi consiste cet impôt et quel montant doit être acquitté par chacun. Bien informée, la population vient plus facilement acheter la vignette.

6. La taxe de marché

6.1. Description

Au niveau du marché, différentes taxes sont collectées. Il s'agit d'abord du droit de place sur les marchés et foires (également appelée plus simplement taxe marché ou encore oussourou ou sallen), qui propose trois tarifs différents selon la taille du commerce :

Les tarifs journaliers des taxes de marché sont de:

- 25 fcfa pour les vendeuses de condiments
- 50 fcfa pour les petits étalagistes
- 75 fcfa pour les gros tabliers.

A côté des taxes de marché, il existe deux taxes locales récoltées aux abords du marché :

- le droit de stationnement des taxis et véhicules de transport en commun, qui revient à 300 fcfa ;
- la taxe sur les charrettes à bras, qui est de 500 fcfa par mois et par charrette.

6.2. Analyse

Ces taxes sont perçues quotidiennement par des collecteurs employés par la mairie, qui sont chargés de reverser leurs gains à la mairie. Néanmoins, il est apparu, dans les enquêtes menées auprès des 6'794 points d'activité du marché de Koutiala que seuls 31,6 % des commerçants affirment payer les taxes de marché.

Il y a donc un potentiel important encore inexploité. Pour cela, il faut repenser le système des collecteurs. A l'heure actuelle, les collecteurs sont au nombre de 10 sur le marché et 2 pour les stationnements. Une rotation mensuelle est effectuée et chaque collecteur s'occupe du même secteur pendant un mois. Hormis le fait que certains d'entre eux sont peu efficaces, parvenant ainsi à peine à collecter un montant équivalent à leur salaire mensuel qui équivaut environ à 25'000 fcfa (rendement insuffisant), il faut relever le fait que les moyens humains ici sont insuffisants. Car nous savons grâce aux enquêtes menées dans le cadre de la démarche ECOLOC que les collecteurs ne touchent pour l'instant qu'un tiers des individus qui fréquentent le marché.

Si dans l'immédiat, un renforcement des équipes n'est pas envisageable pour des raisons financières, il faudrait alors songer à remettre au goût du jour un système qui était en vigueur autrefois : celui des « ristournes » ou des primes au mérite. En effet, promettre le 1% des gains ou une prime si atteinte d'un certain montant de taxes par le collecteur serait très certainement un facteur suffisamment motivant pour qu'ils améliorent leur rendement... Les éventuelles fraudes (tickets parallèles etc.) seraient par la même occasion bien moins intéressantes pour les collecteurs.

Comme la mairie ne semble pas professionnelle dans la gestion des équipements marchands, pourquoi ne pas envisager de déléguer la gestion du

marché et des taxes à un GIE ? Une entreprise dont le bénéfice viendrait uniquement de la gestion du marché sera par définition plus efficace dans la collecte des taxes. De plus, la Mairie sera doublement gagnante. En effet, le GIE reversera à la Mairie un montant fixe provenant des taxes de marché et sera également dans l'obligation de payer des impôts, c'est-à-dire la patente. Cette solution existe ailleurs, à Ségou par exemple, et le système fonctionne très bien. Cela permettrait également, à terme, de faire des investissements dans le marché, de manière à satisfaire les commerçants. Une petite augmentation des prix des tickets se justifierait alors.

Dans le tableau qui suit, les recettes produites par chacune de ces taxes sur les quatre premiers mois de l'année sont répertoriés, afin d'imaginer à partir de ces chiffres le potentiel que la commune pourrait obtenir en améliorant la collecte de ces taxes locales.

Tableau 10. Recettes des taxes perçues au marché (janvier-avril 2005)

	Marché	Stationnement	Charrette	TOTAL
Janvier	453 800	64 200	-	518 000
Février	636 475	76 500	64 500	777 475
Mars	799 350	100 800	30 000	930 150
Avril	831 725	57 900	36 000	925 625
TOTAL	2 721 350	299 400	130 500	3 151 250

Source : Régisseur des recettes de Koutiala

7. La taxe sur les sorties de véhicule

7.1. Description

Cette taxe est prévue au niveau de la législation, pour permettre d'atteindre une certaine autonomie de gestion du conseil communal. Elle est due par les véhicules de transports publics de personnes ou de marchandises sortant du territoire de la Commune lorsqu'ils ont été chargés dans la Commune. Six collecteurs sont assignés à cette tâche et sont répartis aux différents points de sortie de la ville.

Les tarifs des taxes de sortie des véhicules sont de:

- 1000 fcfa pour les gros porteurs et les cars d'au moins 10 tonnes
- 500 fcfa pour les minicars
- 250 fcfa pour les taxis bâchées.

7.2. Analyse

Tableau 11. Montants perçus sur la sortie des véhicules (janvier-avril 2005)

	Sortie de véhicules
Janvier	1 446 500
Février	1 637 500
Mars	1 677 000
Avril	2 770 000
TOTAL	7 531 000

Source : Régisseur des recettes de la commune de Koutiala

La taxe sur les sorties de véhicules compte pour plus de 13% dans le total des taxes et impôts collectés en 2003. L'étape suivante serait d'estimer le trafic routier quotidien qui passe par Koutiala pour vérifier si les recettes recouvrées correspondent à la réalité ou s'il des moyens supplémentaires sont à mobiliser. De la part du Syndicat des transporteurs routiers et interurbains de Koutiala (Syntrui), nous obtenons les chiffres suivants pour ce qui concerne le nombre de véhicules qui sort de Koutiala pendant une semaine (choisie au hasard) :

Bamako (Sortie de Wolobougou)

- Remorques : 472
- Semi – remorques : 94
- Mini cars : 168
- TOTAL : 734

Ligne de Sikasso - Koury – Bobo (sortie P.KA 11)

- Remorques : 296
- Semi – remorques : 52
- Mini cars : 156
- TOTAL : 504

Ligne de San – Mopti – Gao (sortie de San)

- Remorques : 58
- Semi – remorques : 35
- Mini cars : 56
- TOTAL : 149

Ce travail de comptage reste à approfondir mais donne d'ores et déjà une idée du potentiel qui reste à exploiter. Il est difficile de tenir ces chiffres pour représentatifs du trafic annuel, car il ne faut pas oublier de tenir compte des variations saisonnières.

8. La taxe sur les débits de boissons et gargotes

8.1. Description

La taxe sur les débits de boissons et gargotes se subdivise en 6 catégories suivant le type d'établissement. Ces taxes sont annuelles, aux taux de:

- 50'000 fcfa pour les bars modernes
- 15'000 fcfa pour les cabarets
- 3'000 fcfa pour les rôtisseries
- 2'500 fcfa pour les restaurants
- 1'000 fcfa pour les buvettes et les gargotes.

8.2. Analyse

En termes de potentiel, le nombre d'établissements à Koutiala, tel qu'il a été estimé pour préparer le budget 2005 est de :

- 30 gargotes
- 20 cabarets
- 20 rôtisseries
- 5 bars modernes
- 5 restaurants
- 5 buvettes.

Le montant attendu par la commune pour 2005 est de 2'305'000 fcfa. D'emblée nous pouvons dire que ces chiffres ne sont pas exacts. Un recensement de tous les établissements appartenant aux catégories figurant dans le tableau 19 est à refaire pour être au plus juste de la réalité. De plus, que penser d'une taxe annuelle de 2'500 pour un restaurant ou de 1'000 pour une gargote ? Les tarifs pourraient être augmentés, sachant que les chiffres d'affaire de ces établissements sont assez conséquents.

9. La taxe sur les autorisations de construire

9.1. Description

Les dispositions relatives à l'autorisation de construire se trouvent dans le décret d'application n°90-033 portant réglementation de la délivrance du permis de construire. Celui-ci stipule dans son article 3 que « quiconque désire entreprendre une construction, quel que soit l'usage auquel elle est destinée, doit au préalable obtenir un permis de construire (...) ». Concrètement, une autorisation de construire s'obtient après établissement

d'un dossier qui suivra tout un circuit d'approbation à la fin duquel, sans avis contraire, l'autorisation est délivrée.

Il est ainsi requis de la part du demandeur de contracter avec un bureau d'étude ou un architecte (à Koutiala, par manque de ressources humaines, c'est le Service de l'Urbanisme et de l'Habitat qui se charge du montage des dossiers) pour monter un dossier qui sera déposé à la mairie. Pour une maison d'habitation, la demande sera faite auprès de la mairie, pour un bâtiment industriel auprès du gouverneur. Mais le circuit reste ensuite le même. La mairie transmet le dossier au Service de l'Urbanisme et de l'Habitat, qui contrôle la conformité de la construction par rapport à la zone choisie et la servitude. Ainsi:

- le Service de l'Assainissement vérifiera la conformité des installations sanitaires
- le Service des Domaines (propriétaire des terres) vérifiera si la zone choisie est bel et bien affectée à la mairie
- l'EDM vérifiera si la construction ne gênera pas les lignes à haute et basse tension, ainsi que les adductions d'eau souterraines
- le service topographique et les pompiers vérifieront également à leur niveau la conformité du dossier.

C'est après toutes ces vérifications que le dossier retourne ensuite au Service de l'Urbanisme qui contrôle que tous les avis donnés sont bien favorables et transmet le dossier à la mairie pour délivrance du permis de construire.

Chaque individu désireux de construire un bâtiment en dur (les constructions en banco sont désormais illicites à Koutiala, suivant les conseils du Programme sur le Lotissement et ne reçoivent donc pas l'autorisation de construire) doit donc en faire la demande. Les tarifs sont de 25'000 fcfa pour les bâtiments industriels et de 10'000 fcfa pour les maisons d'habitation.

En cas de non paiement de la taxe d'autorisation de construire, la loi prévoit un système d'infraction au pourcentage de la valeur de la construction. 60% du montant des pénalités est versé au Trésor Public et 40% au Service de l'Urbanisme.

9.2. Analyse

Le Service de l'Urbanisme consigne à son niveau tous les permis de construire délivrés par la mairie de Koutiala. Le tableau qui suit permet de voir l'évolution du nombre de permis délivrés depuis 2001.

Tableau 12. Nombre de permis de construire délivrés depuis 2001 à Koutiala

2001	2002	2003	2004	2005
70	67	89	69	42

Source : Service de l'Urbanisme et de l'Habitat de Koutiala

D'après le Service de l'Urbanisme, ces chiffres ne correspondent pas à la réalité. De nombreuses constructions sont élevées de manière totalement illicite. Malgré l'existence d'une Brigade de contrôle (3 personnes), aucune sanction n'est effectuée car les contrôles ne sont tout simplement pas effectués par manque de moyens. La Mairie ne met plus à disposition du Service de l'Urbanisme les moyens matériels nécessaires (carburant) pour effectuer ces contrôles.

Si nous nous intéressons maintenant aux données mises à jour par le biais des enquêtes ECOLOC, nous pouvons nous faire une idée de la réalité. Selon les résultats de l'enquête, le nombre de chantiers en construction à l'heure actuelle dans la Commune de Koutiala est le suivant :

On le voit, ces chiffres ne s'accordent pas du tout avec le nombre de permis de construire délivrés par la Mairie de Koutiala. Enfin, si nous consultons le budget de la Mairie, nous constatons que la taxe sur l'autorisation de construire a rapporté 380'000 fcfa en 2003 et 280'000 fcfa en 2004 contre des prévisions de 1'150'000 fcfa.

Un certain nombre de constatations peuvent ainsi être faites. Tout d'abord, les demandes de permis sont en baisse. A cela, deux raisons peuvent être avancées:

- beaucoup de constructions se font de manière illicite, surtout avec l'absence de contrôle
- cette absence de contrôle n'encourage en effet pas les gens à venir effectuer les démarches officielles.

Ensuite, le dernier lotissement date de 1994, ce qui indique une stagnation des constructions. Pourtant, il y a encore de nombreuses demandes de terrains non satisfaites. Une étude (Koutiala, ville en expansion, Dembélé) recense, entre 1990 et 1994, 4007 demandes de terrains dont :

- 2871 demandes, soit 71,6 % du total des demandes en provenance de Koutiala ;
- 956 demandes, soit 23,9 % en provenance des autres régions du Mali ;
- et 180 demandes, soit 4,5 %, émanant des maliens de l'extérieur.

Conclusions et recommandations

Ce travail permettra, nous l'espérons, de mener les réflexions qui s'imposent pour surmonter les difficultés et lever les contraintes évoquées tout au long de ces pages. Sinon, la commune dispose des moyens législatifs nécessaires à obtenir des recettes fiscales bien plus substantielles qu'à l'heure actuelle. Pour tous les impôts et taxes ici analysés, le potentiel existe mais trop peu exploité.

L'idée de créer de nouvelles taxes n'est pas à écarter, mais le premier travail à effectuer par la commune est très certainement celui de mettre en œuvre les moyens matériels, humains et financiers nécessaires pour exploiter ces impôts et taxes au maximum. Des efforts devront surtout être fournis dans l'établissement des assiettes et dans le recouvrement.

Un travail reste également à fournir pour évaluer la contribution des femmes et des hommes dans la fiscalité de la ville de Koutiala. Cela, dans l'esprit d'une mise en perspective par rapport aux avantages que retire chacune de ces catégories dans le cadre des aménagements et de la gestion des équipements collectifs.

Les recommandations que l'équipe propose touchent à différents domaines.

Recommandation 1

Au niveau des taxes, nous proposons à la Mairie de mettre l'accent sur la TDRL, dont le taux de recouvrement peut être amélioré par différents moyens.

Recommandation 2

Nous proposons également d'amener les unités industrielles implantées dans la commune à s'acquitter des taxes d'égrenage pour les usines cotonnières et de pollution pour l'ensemble. Les montants peuvent être fixés par délibération par le conseil communal, en sus de la taxe voirie calculée directement à partir de la patente. Il faut rappeler que certaines de ces usines qui payaient ces différentes taxes, ont cessé de le faire, pour des raisons unilatérales qui ne peuvent se justifier. En effet, la pollution a atteint un seuil inacceptable à Koutiala :

- pertes de graines de coton par les camions remorques tout au long du transport, ce qui salit considérablement la ville ;
- cheminées des usines ne respectant pas les normes internationales : les fumées qui en sortent, au lieu de prendre de l'altitude, se dispersent dans la ville avec les microparticules de coton, créant un véritable

problème de santé publique (problèmes respiratoires et oculaires) touchant surtout la frange la plus sensible de la population, les enfants ;

- pollution de la nappe phréatique par les déchets chimiques non traités au préalable et non biodégradables ;
- pollution de surface des mares et cours d'eau sur plusieurs kilomètres. Des espèces comme les batraciens ont disparu du biotope ;
- inexistence de silos de conservation des graines, entraînant lors de la saison des pluies des eaux de ruissellement noires ;
- pourrissement de ces graines avec dégagement d'odeurs insupportables ;
- prolifération d'insectes se nourrissant de ces déchets organiques ;
- nuisances sonores entraînant par endroits des phénomènes de battement acoustique. C'est pourquoi, le principe du pollueur payeur ne doit souffrir d'aucune entorse à Koutiala, tant les différents phénomènes tantôt évoqués ont atteint un paroxysme.

Recommandation 3

Nous proposons une mise à disposition des moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour permettre un recensement annuel de la population de Koutiala. Il s'agira évidemment d'imaginer un processus plus léger que les recensements administratifs (responsabilisation des chefs de quartier pour comptabiliser les arrivées et départs, systématisation des mises à jour des carnets de famille ou autre).

Recommandation 4

Nous rendons attentive la Mairie sur une proposition émanant du Service des Impôts qui offre de se charger d'organiser une formation gratuite (sauf organisation matérielle de l'atelier) à destination des élus et agents communaux. Cette formation portera sur plusieurs points destinés à renforcer les capacités des élus et des agents communaux :

- les impôts locaux en général
- les impôts qui reviennent à la Commune et plus précisément la patente, la licence, la vignette synthétique et la TDRL, avec un accent mis sur les aspects juridiques de la répartition et la part qui revient à la Commune
- les moyens de recouvrement.

Il suffit à la Mairie de voir la pertinence d'une telle formation pour les élus et agents communaux et d'en faire la demande au Service des Impôts.

Recommandation 5

Nous proposons de déconcentrer le circuit d'approbation des rôles et confier cette tâche au Préfet ou au Sous-préfet en lieu et place du Gouverneur. Cela permettra d'éviter les retards dans la transmission des rôles ou encore leur perte, ainsi que nous l'évoquions plus haut.

Recommandation 6

Nous proposons de doter les services des Impôts et de la Perception de moyens matériels pour permettre de sortir sur le terrain (inspections inopinées, recouvrement proprement dit, sensibilisation).

La sensibilisation des populations portera sur plusieurs aspects socioculturels, à savoir :

- restaurer la confiance entre la population et les élus, cette première demandant plus de transparence dans la gestion de la TDRL. Cette TDRL, bien que minorée de 25% (1875 fcfa au lieu de 2500) peut être majorée du même taux, conformément aux textes législatifs (3125 fcfa au lieu de 2500). La différence $3125 - 1875 = 1250$ par contribuable est déjà un gain substantiel pour la commune.
- Rehausser par des formations le niveau de compétence des agents du service financier de la mairie qui, par le passé, se faisaient recruter et rembourser au gré des élections électorales et des colorations politiques des uns et des autres.

Recommandation 7

Par rapport aux montants des impôts et taxes sur lesquels nous nous sommes penchés, il en est certains dont les montants pourraient être actualisés. Il s'agit par exemple de la TDRL, qui se monte à l'heure actuelle à 1875 fcfa, alors que le montant normal est de 2500 (avec une fourchette de +/-25%). Sans aller dans l'immédiat jusqu'à la limite supérieure de 3'125 fcfa autorisée par la loi, la Mairie pourrait remonter la taxe à son taux originel. Pour cela, bien entendu, le maire devrait faire fi de ses craintes de perdre son électorat...

Recommandation 8

La Mairie pourrait proposer des concessionnaires pour la gestion déléguée du marché et de la collecte des taxes au niveau du marché. Ce système permettrait de gagner en efficacité.

Recommandation 9

Nous l'avons vu, le taux de recouvrement est très faible à Koutiala. Il faut donc trouver un moyen de restaurer la confiance des citoyens afin qu'ils comprennent pourquoi ils doivent s'acquitter des taxes et impôts locaux e.g. le budget participatif.

Le budget participatif est un concept né à Porto Alegre, au Brésil, après les élections municipales de 1988, qui ont vu l'élection d'une coalition de gauche dominée par le Parti des Travailleurs. Une définition de ce concept de gestion participative pourrait être la suivante : « le budget participatif est un processus de démocratie directe, volontaire et universel, au cours duquel la population peut discuter et décider du budget et des politiques publiques. Le citoyen ne limite pas sa participation au vote, mais va au-delà. » (Uribatam de Souza)

Au-delà de cette définition quelque peu instrumentale, les budgets participatifs sont orientés par quatre principes de base : réorienter les ressources publiques en direction des plus pauvres ; créer de nouvelles relations entre municipalités et citoyens, c'est-à-dire une autre manière de gouverner ; reconstruire le lien social et l'intérêt général ; inventer une nouvelle culture démocratique et mobiliser le sens de la citoyenneté.

Ce système de cogestion entre l'exécutif municipal et une sorte de pyramide participative constituée de tous les acteurs sociaux propose une nouvelle manière de gouverner qui privilégie la participation populaire et l'engagement civique. En effet, citoyens et organisations de la société civile participent directement aux décisions budgétaires au travers d'un cycle annuel de forums citoyens de masse, de commissions thématiques consacrées à des domaines particuliers comme la santé ou l'éducation et, par l'élection de représentants de citoyens qui forment un Conseil du budget participatif et examinent la proposition définitive de budget.

Le processus sert à allouer les ressources budgétaires, fixer de grandes priorités de politique sociale et économique et suivre les dépenses publiques. Les citoyens ont ainsi la possibilité de participer à l'élaboration du budget de la ville, à travers différentes commissions, et peuvent ainsi faire entendre leurs préoccupations et les priorités de développement qui les concernent. De cette manière, la totale transparence de l'utilisation des fonds de la commune et la certitude qu'ils sont utilisés à répondre à leurs préoccupations font que les citoyens s'acquittent avec conscience de leurs devoirs.

Cela nécessite bien entendu un travail d'envergure, dans lequel il faudra imaginer comment le mettre en place à Koutiala. Il existe environ 200

initiatives de ce type à travers le monde, principalement au Brésil et ailleurs en Amérique latine, quelques unes en Europe et en Afrique. Chacune a ses spécificités, ce n'est pas un modèle rigide, mais plutôt un principe qu'il faut adapter à chaque contexte. Des réflexions sur ce sujet mériteraient d'être menées à Koutiala, car nous pensons qu'une telle initiative s'articulerait particulièrement bien avec le Programme de développement social urbain de Koutiala.

Bibliographie

Loi n°00-44 du 07 juillet 2000 déterminant les ressources fiscales des communes, des cercles et des régions ;

Arrêté n°91-1621/MEF/B-DNI du 23 mai 1991 portant détermination du montant de chacun des acomptes d'impôts inclus dans la taxe sur les Transports Routiers et fixant les modalités de leur déduction ;

Code Général des Impôts ;

« La problématique de la mobilisation des ressources dans le contexte de la décentralisation », Maro Diabaté, Division Finances locales et développement, DNCT, Bamako, Mali ;

« Manuel de formation des élus locaux », DNCT, 2001 ;

« Guide pratique du maire et des conseillers communaux », Mission de décentralisation, 1997 ;

Regard sur les finances locales dans les pays de l'UEMOA 1998, 1999, 2000, PDM, Cotonou, Bénin ;

Equilibre financier des collectivités locales 1998, 1999, 2000, 2001, PDM, Cotonou, Bénin ;

La revue africaine des finances locales, « Spécial Bénin et Décentralisation », numéro spécial 2003, PDM, Cotonou, Bénin ;

La revue africaine des finances locales, « Renouveler la gestion financière des collectivités locales », décembre 2002, PDM, Cotonou, Bénin ;

« Financer la décentralisation rurale, taxes et impôts à l'échelle locale au Bénin, Burkina Faso et Mali », Bulletin 357, Série Décentralisation et gouvernance locale, KIT, Amsterdam, Pays-Bas, 2004 ;

« Elaboration participative de plans de développement économique local »,
Eléments méthodologiques, PDM, Cotonou, Bénin ;

Urbanews n°7, « Le budget participatif », février 2003, DDC, Suisse ;

« Les revenus locaux en Afrique : ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas », Martin Finken, PDM.

« Document de cadrage : Economie locale de la ville de Koutiala et son hinterland », Kader Dicko, janvier 2004 ;

« Koutiala, une ville en expansion », Dembélé A., ENSUP, 1996.

